

COMMUNE DE KEMBS

5 rue de Saint-Louis
68680 KEMBS



PROCES-VERBAL

de la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui s'est tenue le lundi 18 décembre 2017 à 19h30 dans la salle de la Mairie de KEMBS après convocation légale des membres, sous la présidence de M. Gérard KIELWASSER, Maire.

Etaient présents : MM. KIELWASSER Gérard (Maire), BANDINELLI Jean-Paul, JUILLET Jean, Francis SCHACHER, Mmes BACH Céline MYOTTE Martine, ROSSE Christiane, RUDLER Suzanne (Adjoints), MM. GERBER François, M. LEPROTTI Eric, Mmes MALPARTY Patricia, MEYER Karine, MULLER Valérie, ROOS Nicole, MM. THOMA Yves, TIXERONT Claude, WITWICKI Lucien (Conseillers Municipaux)

Etaient absents excusés : Mmes BEAUSEIGNEUR Véronique, BOGUET Josiane, M. HARTMANN Thierry, Mme LANG Rachel, MM. ROUDAIRE Joël, SUTTER Jean-Philippe (Conseillers Municipaux)

Assiste : Mme KIRCHHOFFER Floriane, Directrice Générale des Services

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers.

Puis il passe à l'appel et constate que sur 23 conseillers en fonction, 17 sont présents.

M. KIELWASSER rappelle les questions portées à l'ordre du jour de la présente réunion, annexé à la convocation et aux différents rapports adressés aux conseillers.

ORDRE DU JOUR

- Point 01 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2017
- Point 02 Rapport de la commission Développement économique – Sécurité – Jumelage du 13.11.2017
- Point 03 Rapport des réunions de la commission Histoire et Patrimoine et de la commission Animation des jeunes et économies d'énergie du 21 novembre 2017
- Point 04 Rapport de la réunion de la commission technique et urbanisme du 27 novembre 2017
- Point 05 Rapport de la commission des affaires scolaires et petite enfance du 27 novembre 2017
- Point 06 Rapport de la commission de la vie associative et culturelle du 28 novembre 2017
- Point 07 Fixation de la nouvelle longueur de la voirie communale
- Point 08 Convention type fixant la répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération
- Point 09 Admission en non-valeur pour le budget principal et le budget annexe – Service de l'eau
- Point 10 Protection sociale complémentaire des agents communaux - Montant de la participation communale
- Point 11 Protection sociale complémentaire des agents - Adhésion à la procédure de passation
- Point 12 Instauration de l'indemnité d'heures supplémentaires d'enseignement
- Point 13 Engagement de jeunes temporaires durant les vacances
- Point 14 Modification du tableau des effectifs

- Point 15 Zone d'activités économiques - Transfert et entretien de la zone d'activité économique rue de l'artisanat à Saint-Louis agglomération
- Point 16 Communication de rapports assainissement et environnement soumis au Conseil de Communauté Saint-Louis Agglomération
- Point 17 Compte-rendu de la délégation de pouvoirs dans le cadre des marchés publics
- Point 18 Divers

Les conseillers donnent également leur accord unanime sur la proposition de M. le Maire de compléter l'ordre du jour avec un point de la façon suivante :

- Point 18 Modification d'emplacement d'une servitude sur le domaine communal au profit de Rosace (Fibre optique)

pour finir avec le point 19 – Divers.

L'assemblée locale, à l'unanimité, approuve les propositions de M. Gérard KIELWASSER.

Point 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2017

Le procès-verbal de la réunion publique du 20 novembre 2017 a été transmis à l'ensemble des conseillers en date du 8 décembre 2017.

Celui-ci, ne soulevant pas d'observations particulières, a été adopté et signé par les conseillers présents.

Point 02 – Rapport de la commission Développement économique – Sécurité – Jumelage du 13.11.2017

1. Développement économique

1.1 Commerces de proximité

Les commerces ambulants de proximité suivants exercent régulièrement sur la Commune :

Place du Colonel Gauvin

- ✓ le mercredi, stand de fruits et légumes
- ✓ le mercredi, Saveurs de la Réunion
- ✓ le jeudi, boucherie DOPPLER de 10h à 12h
- ✓ le vendredi, vente de pizzas cuites sur place, à partir de 17h

Place de la Maison du Patrimoine

- ✓ le lundi, vente de pizzas cuites sur place, à partir de 17h
- ✓ le lundi, Saveurs de la Réunion à midi (à titre d'essai)
- ✓ le jeudi, boucherie DOPPLER de 9 h à 10h
- ✓ le jeudi, vente de pizzas cuites sur place, à partir de 17h.

- Le Figueiredo, restaurant portugais à la place du Mogador rue du Rhin à Kembs-Loechlé
- Le garage ULL a été vendu à un vendeur de voitures d'occasion qui n'a pas encore ouvert officiellement ; les voitures sont actuellement vendues sur le site "leboncoin"
- Concernant le Leader Price, aucune nouvelle information n'a été transmise à la Commune.

2. Tourisme

2.1 Informations sur l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Louis, Région des Trois Pays

Un nouveau bureau a été mis en place lors du dernier Conseil d'Administration compte tenu du rapprochement de Saint-Louis Agglomération avec l'Office de Tourisme suite à la venue des 30 communes (Pays de Sierentz et Porte du Sundgau), qui aura pour mission d'être force de propositions pour le développement touristique 2018.

Le bureau est ainsi composé :

NOM	REPRESENTATION	FONCTION
M. KIELWASSER	Maire de la Commune de Kembs	Président
M. KEIFLIN	Délégué Ville de Huningue	Vice-Président
M. TOUZEAU	PDG Hôtels-restaurants Villa K et IBIS à Saint-Louis	Vice-Président
Mme SIGRIST-LABAS	Déléguée de la Commune de Rosenau	Trésorière
M. KASTLER	Délégué Commune de Village-Neuf	Trésorier adjoint
M. OBERMEYER	Délégué Commune de Buschwiller	Secrétaire
Mme WIDMER	Propriétaire de chambres d'hôtes	Secrétaire adjoint
M. WERTHLE	Délégué Petite Camargue Alsacienne	Assesneur
M. FORSTER	Président du Groupement des hôteliers – restaurateurs du Pays de Saint-Louis	Assesneur

Se rajouteront M. Paul Bernard MUNCH pour le Pays de Sierentz et M. Pierre PFENDLER de la Porte du Sundgau. Le directeur de l'Office travaille aussi sur le dossier pour labelliser l'Office du Tourisme.

Saint-Louis Agglomération (S.L.A.) accompagne l'Office du Tourisme, représentée par Mme Catherine GOUTTEFARDE qui est la responsable du secteur économique et touristique de S.L.A.

Un point i-mobile sera mis en place dans la maison éclusière encore cette année, financé par Office du Tourisme.

Le coût estimatif pour la mise en place d'une version allégée du dispositif dans les communes intéressées voisines s'élèverait à environ 2 300 € en investissement et à 500 € de charges annuelles pour le fonctionnement.

2.2 Projets touristiques de Saint-Louis Agglomération

Projet d'hôtellerie de plein air à KEMBS

Le projet de camping est sur la bonne voie. M. REVEILLON a présenté un projet de camping comprenant

78 emplacements, une piscine et un snack-bar. Ce projet a obtenu l'aval de Saint-Louis Agglomération qui signera un bail emphytéotique de 70 ans à raison d'un loyer annuel de 700 € pour 2 hectares de terrain. Le projet d'aires de stationnement pour les camping-cars se fera dans le camping.

Saint-Louis Agglomération réalisera la viabilisation voirie-eau-électricité jusqu'à l'entrée du camping. L'investissement principal concernera la voirie. Une route de contournement sera réalisée par Saint-Louis Agglomération dans la rue Paul Bader (sur le côté de la berge du canal de Huningue EST), qui permettra notamment, le retournement du camion de collecte des ordures ménagères.

Des fouilles archéologiques devraient encore se faire cette année, financées par Saint-Louis Agglomération pour un coût de 15 000 €.

M. LEPROTTI souhaite connaître la suite donnée aux craintes en termes de nuisances sonores évoquées par les riverains du futur camping. M. KIELWASSER explique avoir encouragé l'opérateur économique à décaler les infrastructures d'accueil vers l'Est sans aller jusqu'à l'embranchement de la route du SIPES pour des questions de sécurité. Cette hypothèse de décalage a été abandonnée en raison des frais qu'elle engendrerait sans réel résultat qualitatif pour les riverains. Par ailleurs, M. KIELWASSER précise que l'opérateur signera prochainement un bail emphytéotique avec SAINT-LOUIS AGGLOMERATION pour les terrains en amont et en aval de la rue Paul BADER comprenant l'emplacement réservé aux camping-cars. Néanmoins, l'infrastructure d'accueil de ces derniers sera au sein du camping, dans un premier temps, pour des questions de rentabilité économique.

Réhabilitation du circuit jaune des sentiers de découverte

Après les travaux de renaturation de l'île du Rhin, pour le moment rien n'est réalisé. Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion tourisme de Saint-Louis Agglomération.

Gestion du port de plaisance

La gestion est toujours assurée par Saint-Louis Agglomération.

3. Jumelage

3.1 Bilan des activités 2016/2017

L'association "Les amis du jumelage Kembs – Etaules" est, en partenariat avec la commune de KEMBS, jumelée avec la commune d'ETAULES en Charente-Maritime. Elle organise, durant l'année, les manifestations ci-après dans le but de faire vivre ce jumelage et pour participer financièrement aux échanges avec la commune d'ETAULES qui ont lieu alternativement tous les deux ans dans chacune des communes.

Manifestations :

- La journée jeux avec repas a été organisée le 9 avril 2017
- Le repas carpes frites a eu lieu le 8 octobre 2017
- Les 17 et 18 décembre 2017, Noël à l'Espace : un cabanon sera sur place avec des produits de la région charentaise (huîtres, Pinot de Charente).

3.2 Venue des ETAULAIS du 10 au 14 mai 2018

Une délégation de 50 à 55 personnes du Conseil Municipal ainsi que les familles d'accueil d'ETAULES se déplaceront à KEMBS du jeudi 10 mai au lundi 14 mai 2018, à l'occasion du 21ème anniversaire du jumelage.

3.3 Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel pour la venue des Etaulais en 2018 est d'environ de 18 000 €, 50 % à la charge de la Commune et 50 % à la charge de l'association. La somme de 9 000 € est à inscrire au budget 2018.

4. Sécurité

4.1 Sapeurs-Pompiers - Corps de Première Intervention (CPI) de Kembs

Le corps des sapeurs-pompiers se compose actuellement de 30 sapeurs répartis sur les casernes de KEMBS et de KEMBS-LOECHLE. Le chef de corps est M. Arnaud STRITT.

Le corps est composé de :

- 3 adjudants
- 6 sergents sous-officiers
- 8 caporaux
- 13 sapeurs toutes missions.

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers (J.S.P.) sont au nombre de 21 dont 5 de la commune de NIFFER et 1 de PETIT-LANDAU.

Les moyens matériels, répartis sur les casernes de KEMBS et KEMBS-LOECHLE

Camion FPTL 1	Renault Midlum	6 places
Camionnette VTU 1	Renault Master	6 places
Camionnette VTU 2	Renault Master	4-5 places
Camion FPTL 2	Renault	6 places
Véhicule prompt secours	Citroën Berlingo	5 places

Des actions d'initiation aux premiers secours ont été organisées en 2017 à destination de la population.

Bilan opérationnel 2017

Au 22 septembre 2017, 106 interventions ont été effectuées, soit une diminution de 19,7 % par rapport à 2016 (132 interventions).

Il s'agit de :

- 45 secours à personnes (- 23,7 %)
- 6 incendies (- 33,3 %)
- 6 accidents sur la voie publique (+ 20 %)
- 48 interventions diverses (- 14,3 % mais + 160 % pour les nids de guêpes, 39 interventions)
- 1 intervention infirmier hors commune (- 75 %) et 2 interventions avec le prompt secours (idem 2016).

Les interventions pour nids de guêpes pourraient être facturées à la suite une délibération du Conseil Municipal fixant le montant de l'intervention.

Mme BOGUET demande si les JSP des communes voisines pourront intégrer le corps de Kembs une fois qu'ils seront sapeurs-pompiers ? M. KIELWASSER indique qu'en principe l'équipe municipale n'est guère favorable mais le Service départemental d'incendie et de secours (S.D.I.S.) évolue vers cette ouverture.

M. le Maire rappelle que le local des sapeurs-pompiers est un bâtiment communal qui est mis prioritairement à leur disposition. Il peut être réservé à l'usage de façon exceptionnelle, et exclusivement à un membre du corps des sapeurs-pompiers pour son compte personnel dans le cadre d'une fête privée.

4.2 Police Municipale

Stéphane HANTZ, brigadier, a rejoint les effectifs de la Commune le 20 mars 2017 suite au départ d'Arnaud AMAND au mois d'octobre 2016.

Frank MATHON est parti à PARIS pour des raisons personnelles au 1er octobre 2017. Il sera remplacé à compter du 1^{er} décembre 2017 par Olivier YOUNI qui vient de COLMAR, qui a toutes les compétences requises.

Francis SCHACHER donne lecture du rapport d'activités 2017 de la Police Municipale, du mois de janvier au mois d'octobre 2017. Il en ressort :

Opération tranquillité vacances

123 domiciles ont fait l'objet de surveillances

Divagations d'animaux - Evolution sur les 6 dernières années

- 2012 : 30 interventions
- 2013 : 42 interventions
- 2014 : 36 interventions
- 2015 : 20 interventions
- 2016 : 19 interventions
- 2017 : 22 interventions (au 14.11.2017)

Verbalisations

Cette année le service a procédé à 47 verbalisations :

- 16 concernant le stationnement
- 11 pour le non-respect de règles de circulation
- 19 pour non-respect des arrêtés municipaux
- 1 pour divagation de chien.

Un test de prévention sur 6 mois a été mis en place pour le contrôle des véhicules en stationnement abusif sur trottoir sur les axes où les plaintes de riverains sont nombreuses (rue du Rhin, chemin des Pêcheurs et rue Maréchal Foch).

A l'issue de cette période 36 propriétaires ont fait l'objet d'un avertissement déposé sur le pare-brise :

- 35 n'ont plus réitéré l'infraction
- 1 a récidivé et a été verbalisé.

Plan Vigipirate

Dans le cadre du plan Vigipirate, le grand portail de la cour ainsi que les autres portes donnant accès aux écoles doivent impérativement être fermés à clés.

4.2 Sécurité des bâtiments et voirie

Sécurisation des établissements scolaires

L'Etat avait engagé une procédure de subventionnement pour les travaux urgents de sécurisation des établissements scolaires, avec un taux de subvention pouvant atteindre 80 % du coût hors taxes des travaux. Un dossier a été constitué par la Commune, pour un montant de travaux de 26 000 €. Une réponse négative nous est parvenue.

La Commune fera effectuer des travaux de sécurisation des établissements scolaires en 2018. La somme de 6 000 €, budgétée en 2017, sera reportée en 2018 selon les délais nécessaires pour l'intervention de l'entreprise.

Bâtiments

Les contrôles et entretiens des bâtiments communaux sont effectués annuellement par les organismes et sociétés suivants : SOCOTEC – SVELYS – SAP – CARON – NEFF..., qui établissent par la suite un rapport, dont un exemplaire est classé dans le bâtiment respectif et un exemplaire conservé en mairie. Ils sont consultables au service des affaires générales.

Voirie

Les travaux suivants ont été réalisés en 2016/2017 :

- pour des raisons de sécurité et afin de prendre en compte le souhait des administrés de la rue du Rhin et rue d'Habsheim, deux radars pédagogiques solaires ont été mis en place afin de rendre les automobilistes attentifs
- rue du Rhin, les traçages de 43 places de stationnement en quinconce (15 côté pair et 28 côté impair) ont été réalisés, ce qui représente 570 ml sur 10 cm de large. La bande de roulement au plus étroit est de 6,50 m. Le rétrécissement de la chaussée entraîne une réduction de la vitesse. En 2017, certains traçages ont été décalés (à cheval sur le trottoir et la rue). Malgré le mécontentement de quelques administrés qui prétendent que ces places de stationnement sont accidentogènes, un fort ralentissement est constaté
- la rue de Habsheim a été réalisée en 2017.

La Commune sera alertée 72h avant le passage d'un transport exceptionnel.

4.3 Budget 2018 relatif à la sécurité des bâtiments et à la voirie

Les sommes suivantes sont à inscrire au budget 2018 :

- Bâtiments : 2 800 € pour le remplacement d'extincteurs.

Stationnement devant le Trèfle d'Or

Afin d'interdire le stationnement des véhicules dans le virage devant le Trèfle Vert, un panneau d'interdiction de stationner sauf livraison sera mis en place ainsi qu'un traçage au sol.

La somme de 400 € est à inscrire au budget 2018.

5. Conseil de défense

M. SCHACHER est le correspondant défense dans notre Commune. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de défense.

A la demande de l'armée, un message a paru dans le P'tit Lien pour inviter les jeunes à se recenser et les informer que l'armée recrute.

5.1 Information sur la journée de la citoyenneté des jeunes de 16 ans

23 jeunes de la Commune qui ont 16 ans sont invités personnellement par courrier à venir se faire recenser en mairie, puis effectueront courant de leur 17^{ème} année une journée de la citoyenneté. Les jeunes qui n'ont pas effectué cette démarche ne peuvent pas passer le permis de conduire ou des examens nationaux, comme le bac, ce qui est très pénalisant pour leur avenir.

6. Point sur les factures impayées

M. SCHACHER fait un rappel de son action concernant les impayés.

7. Divers

M. SCHACHER informe les membres de la commission qu'il sera en charge de l'organisation de la course OFNI en 2018.

Les montants à inscrire au budget pour la course OFNI 2018 sont :

- Subvention de 3 000 € à l'O.M.S.C.A.L.
- Adhésion à l'association "La ronde des fêtes" par le biais du paiement d'une cotisation de 700 € (part communale)

Aucune question n'étant posée, la séance est close à 20h55.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 03 – Rapport des réunions de la commission Histoire et Patrimoine et de la commission Animation des jeunes et économies d'énergie du 21 novembre 2017

1. MAISON DU PATRIMOINE

a. Bilan de la saison écoulée

Depuis la dernière commission qui a eu lieu le 5 décembre 2016, la Maison du Patrimoine poursuit son chemin avec enthousiasme. Cette année fut riche en manifestations, en conférences et les visiteurs sont au rendez-vous :

- 1 167 visiteurs en 2015
- 2 565 visiteurs en 2016
- 2 156 visiteurs en 2017 sur 10 mois.

Depuis l'ouverture, les Amis du Patrimoine ont accueilli **5 888 visiteurs au 31.10.2017**.

La Maison du Patrimoine a vécu cette année de nombreux temps forts :

➤ Le coin des collectionneurs a accueilli cette année de très belles expositions avec des thématiques variées telles que :

- Du 11 janvier au 26 avril 2017 : la **collection de Lego** présentée par Philippe Prince. Beaucoup de jeunes étaient vivement intéressés. A souligner, l'excellente coopération avec l'Espace Rhénan qui a diffusé le film, à l'issue duquel M. Philippe PFLIEGER a incité le public à venir à la Maison du Patrimoine.
- Du 31 mai au 15 novembre 2017 : la **collection de cartes postales** de M. Claude MUNCH sur le thème du Pays de Sierentz. Etaient à découvrir des vues d'anciennes rues, d'édifices religieux, de bâtiments communaux et la vie au quotidien des habitants durant la première moitié du 20^{ème} siècle.
- Du 6 septembre 2017 au 10 janvier 2018 : la **collection** de M. Claude GIRARDI « **Quand les Américains étaient en Haute Alsace** » le centième anniversaire de l'entrée en guerre des Américains. L'histoire de la première guerre mondiale à travers de très nombreux objets représentatifs (casques, objets de la vie quotidienne des soldats, vêtements, fusils, munitions...). Nous avons été contactés par France 3 Alsace qui effectuera des images de l'exposition le 28 novembre 2017 en vue de diffuser un reportage après le journal télévisé de 19h du week-end sur le thème de la grande guerre.
- Du 28 août au 9 novembre 2017 : **l'exposition pédagogique itinérante «La nappe phréatique du Rhin supérieur»** initiée par l'ARIENA et présentée par la Petite Camargue Alsacienne. L'exposition consistait à expliciter la localisation géographique, le battement de la nappe, les différentes sources de pollution et les axes d'amélioration que chaque citoyen peut mettre en œuvre afin de préserver la nappe. Kembs a été la 32^{ème} commune à accueillir l'exposition qui chemine depuis 11 années et le taux de visite enregistré pour Kembs est parmi le plus élevé.
- Du 22 novembre 2017 au 10 janvier 2018 : **l'exposition « Noël d'Autrefois »** avec l'exposition de crèches, une salle dédiée aux enfants avec les nounours, des jouets d'antan exposés par M. KIELWASSER de Brinckheim, une collection de patchwork de Mme BRAND. Le Saint-Nicolas, quant à lui, rendra une visite à la Maison du Patrimoine le samedi 2 décembre 2017 de 14 à 18h.

Mme Céline BACH adresse ses remerciements à tous ces collectionneurs pour leur confiance et le prêt de leurs magnifiques objets.

➤ Le 10 mars 2017 : conférence présentée par M. Jean-Jacques WOLF sur le thème « Entre Hardt et Rhin vu par un archéologue ». Un auditoire de 45 personnes est venu assister à cette conférence. Mme Céline BACH remercie M. WOLF.

➤ Les deux week-ends festifs :

- Les samedi 20 mai et dimanche 21 mai 2017 : **week-end américain**, sur le thème du cinquantième anniversaire de la mythique Camaro présentée par « les Daltons », lors duquel environ 600 visiteurs se sont déplacés.

- Les samedi 16 septembre et dimanche 17 septembre 2017 : **Les journées du patrimoine**, avec 130 visiteurs. Mme BACH souligne l'implication de tous les intervenants qui ont ouvert les bâtiments au sein de la Commune : les deux conseils de fabrique, la mairie, le nouveau centre technique, l'Espace Rhéna, le nouveau local de carnaval, le stade de football, les installations du tennis club.

Merci à ces bénévoles qui se sont joints à la Commune pour faire découvrir aux visiteurs les richesses de notre patrimoine.

- Les 21 et 22 octobre 2017 : l'exposition commune de toutes les sociétés d'histoire et les Maisons du Patrimoine de la région des Trois Frontières. L'exposition s'est tenue au Forum de Saint-Louis. Le thème commun retenu « **Les métiers d'antan** », les Amis du Patrimoine ont présenté les métiers de la batellerie et les selliers.

Le partenariat de la Maison du Patrimoine avec EDF, l'Office du Tourisme, la Petite Camargue Alsacienne et les journaux l'Alsace et les DNA est efficace. En effet, ces instances sont toujours à nos côtés pour l'organisation de visites et la promotion de celles-ci.

b. Nombre de journées de visites / total d'heures de bénévolat

La Maison du Patrimoine a été ouverte **107 journées** en 2017 (tous les mercredis après-midi, tous les 1^{er} dimanche du mois et également sur réservation pour les groupes).

4 personnes de l'association les Amis du Patrimoine sont présentes à chaque ouverture, le nombre d'heures d'ouverture pour les visites peut ainsi être estimé à **1 300 heures**. A celles-ci s'ajoutent les préparations et les changements d'exposition qui mobilisent 6 personnes durant 2 à 3 jours, soit environ 100 heures de travail. En 2017, les Amis du Patrimoine ont effectué 5 rotations, soit un total de **500 heures**.

Enfin, Mme Céline BACH adresse un remerciement particulièrement chaleureux à tous les bénévoles qui s'impliquent au quotidien pour que la Maison du Patrimoine rayonne dans le coin frontalier. Il convient de souligner leur dévouement et leur bénévolat indispensables pour la bonne gestion et le bon fonctionnement de la Maison du Patrimoine.

c. Programme pour l'année 2018

Les différentes expositions et conférences déjà programmées sont :

- 17 janvier Collection de Astérix et Obélix de M. André HEIDINGER
- 26 janvier Conférence par M. Jean-Jacques WOLF
- 21 mars Des œuvres présentées par les résidents du Pfarrhüs sur le thème de l'eau
- 13 avril Conférence par M. André HEIDINGER
- 25 avril Exposition retraçant l'amitié étalaise
- 03 juin 3^{ème} journée américaine avec l'association des Daltons, avec un concert et la participation du Jazz Dance
- Mi-août L'école d'autrefois
- Septembre Une conférence avec M. Yves BISCH sur le thème de l'école d'antan
- 15 et 16 septembre Les Journées du Patrimoine
- 1^{er} décembre Venue du Saint-Nicolas
- Fin d'année Exposition sur le thème de Noël.

Est prévue en 2018, la réalisation d'une chambre d'autrefois avec la participation des Kembser Rhyschnoka. Les dates restent à définir.

d. Fonctionnement

Nous vous proposons l'impression de flyers :

- Pour la mise en valeur de la Maison du Patrimoine auprès d'un large public, nous vous proposons l'impression de 5 000 flyers pour un coût de 390 €. La réalisation du visuel sera effectuée en interne à titre gratuit.
- Journées du Patrimoine à KEMBS, qui sont organisées et chapotées par la Commune avec le soutien de différentes associations tels l'association de l'Espace Rhéna, le FCKR, le Tennis club, les deux Conseils de Fabrique, le Comité de carnaval, les Amis du Patrimoine. En 2017, la Commune avait imprimé 4 000 flyers, pour un coût de 336 €. La réalisation de la maquette des flyers sera faite en interne à titre gratuit.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2018 la somme de 740,00 € pour l'impression des flyers.

2. CULTES

Nous avons sur la Commune deux églises :

- L'église Saint-Jean-Baptiste à KEMBS
- L'église Notre-Dame à KEMBS-LOECHLE.

Les deux Conseils de Fabrique, qui en assurent la gestion financière et l'entretien courant, sont composés de membres très dynamiques.

Mme Céline BACH et M. Gérard KIELWASSER sont invités aux réunions des Conseils de Fabrique. Il y en a 6 durant l'année et les échanges sont toujours très fructueux.

Le coût des travaux et maintenance, financés en 2017 par la Commune, est :

- la participation (pour moitié) à la réfection des vitraux de l'Eglise Jean-Baptiste : 2 154 €
- la maintenance des 2 horloges des clochers : deux fois 551,24 €
- la remise en place du marteau de la cloche de l'Eglise Notre Dame : 204 €

Mme MALPARTY signale que le plafond de l'église Jean-Baptiste est très fissuré. M. KIELWASSER indique avoir connaissance de ce fait et que les travaux seront planifiés quand la Commune en aura les moyens.

3. TRANSPORT INTER AGGLOMERATION

La première réunion de la Commission transport de Saint-Louis Agglomération, issue de la fusion des 3 Communautés d'Agglomération/Communautés des Communes, s'est tenue le 10 octobre 2017.

A ce jour, le compte rendu n'a pas encore été diffusé.

Lors de cette réunion, les résultats d'un audit mené afin d'analyser les besoins de desserte des 40 communes ont été exposés. Cet audit a également effectué un état des lieux des transports actuels.

En ce qui concerne KEMBS, les résultats s'articulent autour de 2 axes principaux :

- La desserte pour la partie EST à savoir la ligne 6, l'objectif serait de mieux relier Kembs à Saint-Louis en adoptant un trajet plus direct sans passer par Rosenau. Une négociation devra être menée avec la Région afin de fusionner l'ancienne ligne et celle du Département.

Le bénéfice obtenu sera un meilleur cadencement (plus de lignes) et un temps de parcours raccourci. Les principaux bénéficiaires seraient les lycéens.

L'audit se base sur le fait que la fréquentation jusqu'à Bâle (à partir de Kembs) est très faible, à savoir, au mieux 20 voyageurs par jour.

- La desserte pour la partie OUEST vers Sierentz : il s'agirait de prolonger la ligne BACHGRABEN qui au préalable s'achevait à Sierentz afin de relier Kembs vers l'OUEST. Ce nouveau trajet aura pour objectif de desservir le collège de Sierentz afin de délester celui de Village Neuf arrivant à saturation.

4. ARCHIVAGE

a. Archives communales

Madame STUDER CARON, archiviste du Centre de Gestion du Haut-Rhin, est intervenue durant 10 jours, entre le 6 février et le 06 mars 2017, afin de finaliser l'archivage des dossiers de marchés publics (marchés de travaux, les marchés concernant l'eau et l'assainissement, les marchés concernant la voirie ainsi que les dossiers concernant le centre administratif). Les dossiers de l'ALSH ont également été archivés.

L'ensemble des dossiers archivés ont été vérifiés. 32 mètres linéaires ont été mis à la destruction effectuée par la société Neutralis (coût : 369,66 €) et un guide de bonnes pratiques en matière d'archivage a été diffusé à l'ensemble des intervenants (élu et agents).

Le coût de la mission de l'archiviste s'est élevé à 2 500 € auquel s'ajoutent les frais de déplacement (montant estimé : 260 €).

b. Matrice cadastrale

Nous possédons l'original du plan cadastral de 1823, la matrice cadastrale se rapportant au plan est conservée aux archives départementales en vue de rassembler ces 2 éléments.

Nous vous proposons d'effectuer une copie des 3192 pages au prix de 0.15 € par vue soit un total de 478,80 €.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2018 la somme de 480,00 €.

5. ANIMATION JEUNES

a. Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Mme Céline BACH a pris la direction du Conseil Municipal des Jeunes depuis le 1^{er} septembre 2017, suite au départ de M. Philippe BASLER.

Le CMJ a déjà participé à plusieurs actions et a prévu pour la fin d'année encore plusieurs participations à des actions en faveur des personnes les plus fragiles :

- La réalisation et la participation aux OFNIs.
Merci à MM. Francis SCHACHER et Edouard BACH pour leur aide
- La participation au forum des associations le 9 septembre 2017
- La visite de l'exposition sur la « Nappe phréatique » le 6 octobre 2017
- Collecte pour la Banque alimentaire le 25 novembre 2017
- Le service à table au repas des seniors le 10 décembre 2017
- La vente de boissons au concert du 15 décembre 2017 pour le Noël dans l'Espace
- Jury concours illuminations de Noël le 15 décembre 2017
- La participation aux vœux du Maire le 6 janvier 2018.

Le CMJ reste actif, les jeunes présents sont motivés.

Le mandat achèvera aux vacances de la Toussaint en octobre 2018 par un voyage à Paris. 15 jeunes prendront part à ce voyage. La participation par jeune s'élève à 50 €.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2018 la somme de 5 000 €.

b. Sortie ski

Cette année, 6 jeunes de la Commune ont participé au séjour de ski organisé par le Centre d'Initiation de Ski Rhin Sud. Le coût s'élève à 660 €. Ce séjour sera à nouveau proposé du 4 mars 2018 au 9 mars 2018 sur le domaine de Châtel (Haute-Savoie) au centre de vacances les Cyclamens.

La Commune participe au financement de l'enseignement ski pour 12 jeunes au maximum à hauteur de 110 € par jeune. La participation communale sera fonction du nombre exact de jeunes qui participeront à la sortie.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2018 la somme de 1320 €.

c. Sortie cirque

La sortie cirque permet aux jeunes, de plus de 8 ans qui habitent la Commune, d'assister au spectacle du cirque Arlette Gruss pour une somme de 5,00 €.

La Commune participe au financement de cette sortie, à hauteur de 500 € afin de pouvoir garantir ce prix bas aux familles.

Cette année, 31 jeunes ont participé à cette sortie.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler les engagements de la Commune :

- Versement d'une subvention de 500 € à l'ASL pour organiser cette sortie.

6. ECONOMIE D'ENERGIE

Analyse des statistiques communales

a. Eclairage public

D'importants investissements ont été réalisés durant les années 2016 et 2017 pour le remplacement des ampoules des mâts d'éclairage public, respectivement 14 457,36 € en 2016 et 24 804,46 € en 2017.

Ces acquisitions couvrent l'ensemble du parc communal et leur mise en place est quasiment achevée. Le remplacement a été effectué en régie par les deux électriciens communaux.

La rue de la Forêt réalisée en zone test en 2015 permet la meilleure analyse en terme d'économie d'énergie à savoir :

- la moyenne annuelle de consommation pour 2013-2014-2015 est de 12 958 KW/an pour un coût de 1 202,33 €
- pour 2016-2017 la moyenne extrapolée est de 2 340,50 KW/an pour un montant 602,50 € par an.

Un point plus complet pourra être effectué l'an prochain. Le décalage de facturation inhérent aux relèves de consommation réelles et des moins-values appliquées l'année suivante en raison des trop-perçus liées aux estimations ne permet pas d'établir des analyses de statistiques fiables.

b. Bâtiments communaux

L'analyse des consommations porte sur les fluides de 13 bâtiments dépendant de la Commune à savoir : le centre administratif (Mairie), l'Espace Rhénan, la salle polyvalente, l'ALSH, les 4 écoles, la Maison du Patrimoine, l'atelier communal, la Mairie annexe et le Dépôt des pompiers KL, le nouveau dépôt des pompiers, la Plaine sportive (stade). 4 tendances sont à relever :

- Sur un périmètre sans travaux et sans amélioration la consommation électrique est en corrélation avec la rigueur de l'hiver.
- Le centre administratif mérite une surveillance : il est constaté une hausse importante en 2017, de même que le dépôt des pompiers de Kembs Loechlé.
L'école les lutins quant à elle présente depuis des années une consommation de chauffage trop importante. Des études devront être menées en 2018 afin de trouver des solutions pour réduire la consommation de chauffage dans ces bâtiments.
- La consommation de l'Espace Rhénan est en baisse au niveau électrique et gaz depuis 18 mois. Néanmoins cet état n'est guère significatif : certains espaces ne sont pas suffisamment chauffés ou l'eau chaude ne l'est pas assez. Des travaux de régulation sont indispensables.
- La salle polyvalente est en baisse notamment au niveau du chauffage :
La moyenne annuelle de consommation a baissé de 1,5% en 2016 pour la consommation électrique par rapport aux moyennes de 2013-2014-2015 et de 9% entre 2014 et 2016 pour la consommation énergétique cumulée (gaz + électricité). Ainsi le système de ventilation mis en place durant la période estivale 2015 n'engendre pas de surcoût de consommation de chauffage mais améliore significativement le confort dans la salle.

Par ailleurs, il sera utile d'assister le Conseil de Fabrique qui gère l'Eglise Jean-Baptiste. Il a été constaté une croissance importante (100%) de la consommation de gaz sur le décompte final qui nous est parvenu en juillet 2017.

Plan climat

Pour rappel Saint-Louis Agglomération poursuit sa démarche de **labellisation "Cit'ergie"** dans laquelle la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières s'était engagée en 2015.

Un état des lieux réalisé, au premier semestre 2016, a fait apparaître que la CA3F a réalisé 22 % des actions demandées dans le référentiel "Cit'ergie" et que 2,6 % des actions restantes sont d'ores et déjà programmées.

L'obtention du premier niveau de label "Cap Cit'ergie" nécessite d'atteindre un seuil de 35 % d'actions réalisées d'ici fin 2019 et 15 % programmées pour les quatre années suivantes (2020-2023).

Le document présente un plan d'actions pour la période 2017-2020 en vue d'atteindre l'objectif "Cap Cit'ergie". Ce plan d'actions repose sur un objectif global pour la politique climat-énergie de Saint-Louis Agglomération à l'horizon 2020, ainsi que sur cinq axes stratégiques :

Axe 1 : Collectivité exemplaire

Axe 2 : Territoire durable

Axe 3 : Mobilité durable

Axe 4 : Economie durable

Axe 5 : Sensibilisation, communication et coopération.

Dans le cadre de cette démarche, les habitants peuvent bénéficier de conseils gratuits en matière d'économie d'énergie autant sur le niveau technique que sur les aides dont ils peuvent bénéficier lors de permanences tenues en Mairie.

La fréquentation des permanences de l'Espace Info Energie de Saint-Louis Agglomération à Kembs est de :

- Le 26/11/2015 : 1 rendez-vous
- Le 30/03/2016 : 2 rendez-vous
- Le 04/01/2017 : 4 rendez-vous
- Le 03/05/2017 : 2 rendez-vous.

La prochaine permanence prévue à Kembs aura lieu le 10 janvier 2018. Elle sera annoncée dans le P'tit Lien et sur le site internet de la Commune. Une seconde permanence se tiendra le 16 mai 2018.

Par ailleurs, les habitants peuvent également bénéficier gratuitement d'une inspection effectuée par une caméra infrarouge afin de détecter les déperditions d'énergie.

- 7 maisons de KEMBS pour la campagne de janvier 2017
- 3 maisons de KEMBS pour la campagne de janvier 2016.

7. DIVERS

Plus aucune question n'étant posée, la séance est close à 21h.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 04 – Rapport de la réunion de la commission technique et urbanisme du 27 novembre 2017

I. Demandes de permis de construire, permis de démolir et déclarations préalables

- Les demandes ci-dessous ont reçu un avis favorable :
 - M ZIMMERMANN Aimé, garage, 16 rue du Jura
 - M. HUPP Fernand, clôture, 1 rue des Hirondelles
 - AB SERVICES pour M. et Mme LACROIX Fabrice, panneaux photovoltaïques, 8 rue des Faisans
 - M. VONESCH Antoine, création de 2 fenêtres, 3 rue du Ciel
 - M. ROUILLON Benjamin, auvent, 5 rue des Sangliers
 - M. APAYA GABABAYA Fabrice et Mme ETTRIQUI Amel, modif. toiture + façades, 35 rue des Vosges
 - GREEN SOLUTION ENERGIE pour M. RIVELLO Patrice, panneaux photovoltaïques, 14 rue du Tilleul
 - SAS ROSACE, création d'un NRO fibre optique, rue de Schlierbach
 - M. DELAVALLEE Ludovic, pergola, 22 rue de Geispitzen

- Pour les demandes de permis de construire ci-dessous :
 - M. UEBERSCHLAG Quentin et Mme PENACEQUE Anne, maison individuelle, 3A rue de Schlierbach
 - M. et Mme HEILI François, maison individuelle, carports et piscine, 15 rue du Cerisier

on précisera que tous travaux éventuels de modification du trottoir ou des équipements publics à hauteur de l'accès seront à la charge du demandeur.

- Pour la demande de permis de construire de Mme HANKIC Selmira relative à la construction d'une maison individuelle sur une propriété sise sur le lot 5 du lotissement des Saules, rue des Pâturages, on précisera que le garage devra être édifié strictement sur la limite séparative sans aucun débord de toiture sur la propriété voisine.

Conformément à l'avis du service assainissement, il est rappelé que toutes les eaux pluviales devront être récupérées et infiltrées sur la propriété et en aucun cas raccordées au réseau d'assainissement ou renvoyées vers les terrains voisins.

II. Divers

./.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 05 – Rapport de la commission des affaires scolaires et petite enfance du 27 novembre 2017

ECOLE MATERNELLE "PAUL KLEE"

Mme Isabelle HAESSIG, directrice, en arrêt maladie depuis le mois de février 2017, est remplacée par Mme Déborah HUBSCHWERLIN.

Effectif : 110 élèves (104 en 2016/2017 soit 6 élèves en plus)

- 2 classes de monolingues avec 48 élèves (46 en 2016/2017)
- 2 classes bilingues avec 62 élèves (58 en 2016/2017)

En cas d'ouverture d'une nouvelle classe, il faudra prévoir un bâtiment modulaire.

ECOLE MATERNELLE "LES LUTINS"

Directrice : Mme Virginie GUTKNECHT

Effectif : 91 élèves (85 en 2016/2017 soit 6 élèves de plus)

- 2 classes mono/bilingues avec 38 élèves
- 2 classes bilingues (ouverture d'une classe bilingue à la place de la section) avec 53 élèves.

D'ores et déjà 44 enfants sont prévus pour la petite section de l'école maternelle Les Lutins et 40 pour l'école maternelle Paul Klee ce qui ferait un effectif de 115 élèves pour Paul Klee et 101 pour l'école Les Lutins à la prochaine rentrée.

Il manquerait 5 élèves pour une ouverture à l'école maternelle Paul Klee (il faut 120 élèves pour une 5^{ème} classe). Nous pouvons envisager l'ouverture d'une 5^{ème} classe dans cette école, pour la prochaine rentrée scolaire.

ECOLE ELEMENTAIRE "JEAN MONNET"

Mme Julie DUFLOT, Directrice, sera en congés de maternité à compter de janvier 2018.

Effectif : 157 élèves (142 en 2016/2017 soit 15 élèves en plus)

- 4 classes monolingues avec 110 élèves (104 en 2016/2017)
- 2 classes bilingues : 47 élèves (38 en 2016/2017)

Ouverture d'une classe à partir de 168 élèves : 33 élèves iront en 6^{ème} et il y aura 34 CP (+ 1 élève). Il manque 10 élèves pour une ouverture de classe à la rentrée prochaine.

ECOLE ELEMENTAIRE "LEONARD DE VINCI"

Mme Odile BASLER, Directrice, sera en congés de maternité à compter de janvier 2018.

Effectif : 180 élèves (170 en 2016/2017, soit 10 élèves de plus)

- 4 classes monolingues avec 109 élèves (110 en 2016/2017)
- 3 classes bilingues avec 71 élèves (60 en 2016/2017)

Ouverture d'une classe à partir de 196 élèves : 30 élèves iront en 6^{ème} et 36 CP (+ 6 élèves) ; il manque aussi 10 élèves dans cette école pour avoir l'ouverture d'une 7^{ème} classe.

Nous avons 538 élèves dans notre Commune pour la rentrée scolaire (501 en 2016/2017), soit + 37 élèves.

- 201 élèves écoles maternelles (189 en 2016/2017) soit 12 élèves en plus
- 337 élèves écoles élémentaires (312 élèves en 2016/2017) soit 25 élèves en plus.

1. Budget des écoles

a. Fonctionnement

Le montant total par élève ci-après sera reconduit pour l'année scolaire 2018/2019 et restera identique à celui attribué en 2017/2018.

Pour information, ce budget n'a pas augmenté depuis l'année scolaire 2007/2008.

BUDGET SECTION FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018			
OBJET DE LA DEPENSE	COMPTE BUDGETAIRE	ECOLE ELEMENTAIRE	ECOLE MATERNELLE
Produits pharmaceutiques	60628	0,45 €	0,45 €
Frais d'affranchissement	6262	0,50 €	0,50 €
Cadeaux de Noël	6232	5,65 €	5,85 €
- Excursions scolaires de fin d'année - Rencontres classes vertes etc...	657361	13,30 €	8,70 €
Fournitures scolaires	6067	46,85 €	46,45 €
Maintenance parc informatique pour les 4 écoles		4,00 €	4,00 €
Investissement		8,10 €	8,10 €
Total par élève		78,85 €	74,05 €

b. Investissement

Rappel : le crédit d'investissement accordé par élève est de 8,10 €.

Les écoles ont la possibilité de reporter les crédits investissement d'une année maximum afin de permettre un investissement plus important.

Un état de ces reports fait apparaître que nos établissements disposent à ce jour des sommes suivantes pour les investissements 2017/2018 :

Jean Monnet :	8,10 € x 157 élèves =	1 271,70 €
Léonard de Vinci :	8,10 € x 180 élèves = 1 458,00 € + 1 229,19 € (report exceptionnel de 2015/2016 pour l'achat de 3 vidéoprojecteurs) + 1 377,00 € report de 2016/2017) =	4 064,19 €
	Pour information, coût du matériel pour 4 classes : 1 251,75 € TTC	
Paul Klee :	8,10 € x 110 élèves = 891,00 € + 384,45 € (report 2016/2017) =	1 275,45 €
Les Lutins :	8,10 € x 91 élèves = 737,10 € + 108,45 € (report 2016/2017) =	845,55 €

Dépenses scolaires pour l'année 2016/2017 :

Ecoles élémentaires

✓ Transport Alsace Tourisme vers salle polyvalente, médiathèque, etc...	9 413,25 €
✓ Transport Alsace Tourisme vers la piscine	3 072,30 €
✓ Budget alloué par élève et par école (70,75 € x 312 élèves)	22 074,00 €
✓ Budget spécial investissement par élève et par école (8,10 € x 312 élèves)	2 527,20 €
✓ ADSL + abonnement téléphonique (01/09/2016 au 31/08/2017)	1 787,14 €
✓ Droits d'entrée piscine	2 686,80 €
Montant total	41 560,69 € soit 133,21 €/élève

Ecoles maternelles

✓ Transport Alsace Tourisme vers salle polyvalente, médiathèque, etc...	231,00 €
✓ Budget alloué par élève et par école (65,95 € x 189 élèves)	12 464,55 €
✓ Budget spécial investissement par élève et par école (8,10 € x 189 élèves)	1 530,90 €
✓ ADSL + abonnement téléphonique (01/09/2016 au 31/08/2017)	1 508,93 €
Montant total	15 735,38 € soit 83,26 €/élève

Transport ALSH : 42 038,70 € (35 729,10 € en 2015/2016)

Total transports : 54 755,25 € (piscine, salle polyvalente, Espace Rhénan, ALSH...) 47 289,28 € en 2015/2016.

Ne sont pas comprises dans ces dépenses, celles relatives aux frais de personnel, d'entretien des bâtiments, de chauffage, etc...

c. Crédits exceptionnels

Ecole élémentaire Jean Monnet

Dans cette école, il y a 15 élèves en plus. Il faudrait compléter le mobilier existant avec 7 tables et 14 chaises pour un montant de 1 931,99 € TTC (le reste sera pris dans le stock qui est au grenier de l'école Jean Monnet).

Vu la configuration de l'école, lors des PPMS (plan particulier de mise en sécurité) en deux parties avec un grand hall au milieu, cette école souhaiterait acquérir 2 talkies walkies pour un montant de 90 €.

Nous proposons de ne pas donner suite à cette demande.

Ecole maternelle Les Lutins

Cette année, il y a 6 élèves de plus que l'année dernière. Il y a d'ores et déjà 44 enfants nés en 2015 qui devraient aller à l'école maternelle Les Lutins à la prochaine rentrée (34 élèves iront au CP ce qui ferait 10 élèves en plus pour cette école).

Nous proposons d'acquérir 2 tables ovales et 12 chaises pour un montant de 989,16 € TTC. Cette demande avait déjà été formulée l'année dernière par la directrice.

De plus, les vestiaires sont insuffisants.

Nous proposons d'acquérir 10 bancs vestiaires pour un montant de 871,04 € TTC.

Ecole maternelle Paul Klee

Vu l'augmentation du nombre d'élèves + 6 élèves cette année (+ 4 élèves à la prochaine rentrée car 40 PS et 36 iront au CP).

Budgéter la somme de 518,35 € TTC pour l'achat de 10 lits empilables (y compris dans le prix, les draps housses et les couvertures).

d. Baudriers et sous-mains

Rappel : à la rentrée scolaire, la Commune remet un baudrier et un sous-main à chaque élève qui arrive au CP ainsi qu'aux nouveaux arrivants en cours d'année scolaire, qui sont conservés pour toute la durée de la scolarité. Désormais, les écoles remplacent les baudriers perdus ou abimés, ainsi que les sous-mains.

Il reste 70 baudriers et 70 enfants iront au CP. Budgéter la somme de 400 € HT pour l'achat de 100 baudriers.

Il reste 95 sous-mains. Pour la prochaine rentrée, ce nombre devrait être suffisant.

e. Demande de transfert de crédit

La Commune alloue 5,85 € par élève pour l'achat de cadeaux de Noël aux écoles maternelles et 5,65 € par élève aux écoles primaires.

Le Conseil Municipal avait laissé la possibilité aux conseils d'écoles d'affecter ces crédits à l'organisation de spectacles offerts aux enfants à l'occasion de ces fêtes ou pour l'achat d'un cadeau collectif conservé à l'école.

Cette année :

- L'école élémentaire Jean Monnet et les écoles maternelles Paul Klee et Les Lutins souhaitent offrir un livre aux élèves
- L'école Léonard de Vinci souhaite offrir un spectacle, le jeudi 21 décembre à l'Espace Rhéna : « Docteur Anaël et Mister Corentin ».

La Commission propose au Conseil municipal d'attribuer aux écoles les subventions correspondantes.

II. Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Mme Claudette WALTER a pris sa retraite au mois de mars 2017 après 9 années de direction à l'ALSHL. Elle a été remplacée par Mme Olivia STREICHER, coordinatrice et gestionnaire du centre. M. Kaled BERKAT est Directeur adjoint et Mme Amandine BEHE Directrice Adjointe.

L'équipe se compose outre de 10 animateurs, de 3 aides animateurs, 3 personnes pour aider à midi, 1 personne (28 h) pour le service et le ménage, 1 personne (28 h) qui assure le convoyage pour les écoles et aide le midi, soit un total de 21 personnes (15,95 équivalent temps plein).

Rappel : Cette année, dans un souci d'économies, le centre a été fermé pour une durée de 3 semaines en été, à la même période que la crèche et ce sera également le cas en été 2018.

Point sur la fréquentation de l'ALSH ou centre d'accueil et de loisirs ?

Madame MYOTTE communique différentes informations relatives à la fréquentation depuis la rentrée 2016/2017 :

Périscolaire :

En moyenne :

- 46 enfants le matin
- 167 enfants à midi
- 87 enfants le soir après l'école

Mercredis :

En moyenne : 48 enfants

Vacances :

En moyenne :

- 46 enfants durant les vacances de février 2017 (41 en 2016)
- 63 enfants durant les vacances de printemps 2017 (47 en 2016)
- 61 enfants durant le mois de juillet 2017 (63 en 2016)
- 56 enfants durant le mois d'août 2017 (59 en 2016)
- 66 enfants durant les vacances de la Toussaint 2017 (66 en 2016).

Il est à noter qu'il y avait 16 enfants de plus durant les vacances de printemps cette année. Pour les autres vacances, la fréquentation est stable.

Nous avons l'agrément pour accueillir 175 enfants.

Nous avons comme partenaire l'association 1, 2, 3 Soleil qui organise différentes activités durant l'année (soirées à thème, concert, etc...) ce qui permet de compléter le budget de fonctionnement de la Commune afin d'organiser des sorties, animations et achat de matériel avec plus de souplesse.

Mme Suzanne RUDLER, Présidente de l'association depuis 17 ans, a quitté l'association et est remplacée par Mme Eléonore MISSUD. M. Claude TIXERONT est resté trésorier. Nous remercions Mme Suzanne RUDLER pour son implication, son dévouement tout au long de ces années. Elle a été une Présidente qui agissait avec son cœur, pour le bien des enfants et toujours à l'écoute des membres de l'association.

L'équipe est composée de nombreux bénévoles, notamment des parents dont les enfants ne fréquentent plus le centre depuis longtemps. MM. Kaled BERKAT, Christophe BOTTER, Morgan MOINE, Mmes Anaïs DELANNOY, Christelle MEYER, Mélanie RICHERT, Soraya RICH, de l'équipe de l'ALSH sont membres de l'association.

Pour information, l'association a financé en 2016 :

Excursions et animations :

✓ Vacances de février (cinéma : Le Petit Prince)	101,50 €
✓ Vacances d'avril (cinéma : Alvin et les Chipmunks)	196,00 €
✓ Vacances d'été	2 345,64 €
✓ Vacances de la Toussaint (Mégazone)	504,00 €
✓ Rencontres avec le Pfarrhüs	<u>221,80 €</u>
Total	<u>3 368,94 €</u>

A noter que la Commune verse une subvention de 2 000,00 € à cette association.

L'association 1, 2, 3 Soleil a fêté ses 20 ans le samedi 02 décembre. La Commune a financé le buffet pour environ 200 personnes.

a. Fonctionnement

Le système d'encadrement des crédits affectés aux goûters, à l'animation et à la pharmacie fonctionne toujours bien. Le budget alloué par enfant reste suffisant.

Il est proposé au Conseil Municipal de budgéter les crédits suivants pour 2018 :

- 3 000,00 € pour les activités
- 3 000,00 € pour les goûters et ateliers cuisine
- 200,00 € pour l'achat de désinfectants, gaz, sparadrap, compresses stériles.

b. Fonctionnement

Actuellement, les informations sur les activités, les repas, etc... sont affichés sur un tableau qui a été bricolé en carton. Il est trop petit et les feuilles ne tiennent plus.

La Directrice propose d'acquérir un tableau d'affichage pour un montant de 450 € TTC.

Nous proposons que cet achat soit pris sur le budget activités alloué à la Commune.

c. Révision de la tarification des participations financières

1. Prix du repas à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

- ✓ Le prix du repas facturé aux familles est ajusté annuellement au 1^{er} janvier.
- ✓ Prix payé au prestataire "LES PETITES PAPILLES" (contrat du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016, renouvelable 3 fois) : 3.85 € HT, **soit 4.06 € TTC** (TVA = 5.5 %) au 1^{er} septembre 2017.
- ✓ **Prix facturé aux familles : 4.90 € TTC** (4.75 € en 2017, hausse de 3,16 %)
- ✓ Différence entre prix du repas facturé par la Commune et prix du repas payé aux PETITES PAPILLES : **4.90 – 4.06 = 0.84 € TTC.**

2. Pour mémoire : évolution du prix payé au prestataire entre 2014 et 2017

Avril 2014	Octobre 2014	Avril 2015	Octobre 2015	Septembre 2016	Septembre 2017
3.865 € HT	3.877 € HT	3.854 € HT	3.69 € HT	3.77 € HT	3.85 € HT
4.078 € TTC	4.090 € TTC	4.066 € TTC	3.89 € HT	3.98 € TTC	4.06 € TTC
+ 0.39 %	+ 0.29 %	- 0,59 %	- 4,26 %	+ 2,17 %	+ 2,01 %

3. Tarif d'accueil des enfants en période scolaire, les jours de classe

- ✓ **Horaires** : de 7 h à 8 h 30 – de 11 h 45 à 13 h 45 – de 15 h 45 à 18 h 30
- ✓ **Tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS :**

Augmentation appliquée au tarif d'accueil \cong 3 %	Tarif horaire 2.54 € (2017 : 2.46 €)	Tarif horaire 2.78 € (2017 : 2.70 €)	Tarif horaire 2.88 € (2017 : 2.80 €)	Tarif horaire 3.06 € (2017 : 2.96 €)	Tarif horaire 3.24 € (2017 : 3.14 €)
Famille ayant 1 enfant	RMM jusqu'à 2 475 € (1) (2017 : 2 403 €)	RMM de 2 476 à 3 091 €	RMM de 3 092 à 3 714 €	RMM de 3 715 à 4 321 €	RMM au-delà de 4 322 €
Famille ayant 2 enfants	RMM jusqu'à 3 091 € (2017 : 3 001 €)	RMM de 3 092 à 3 714 €	RMM de 3 715 à 4 321 €	RMM de 4 322 à 5 386 €	RMM au-delà de 5 387 €
Famille ayant 3 enfants	RMM jusqu'à 3 714 € (2017 : 3 606 €)	RMM de 3 715 à 4 321 €	RMM de 4 322 à 5 386 €	RMM de 5 387 à 6 037 €	RMM au-delà de 6 038 €
Repas de midi + 2 h de garde (2)	9.98 € (2017 : 9.67 €)	10.46 € (2017 : 10.15 €)	10.66 € (2017 : 10.35 €)	11.02 € (2017 : 10.67 €)	11.38 € (2017 : 11.03 €)
Temps de midi (2 h) pour enfants ayant un problème médical	5.08 € (2017 : 4.92 €)	5.56 € (2017 : 5.40 €)	5.76 € (2017 : 5.60 €)	6.12 € (2017 : 5.92 €)	6.48 € (2017 : 6.28 €)

Tarifs pour les enfants domiciliés à l'extérieur de KEMBS :

- ✓ Pour les enfants domiciliés à l'extérieur de KEMBS, les tarifs appliqués correspondent aux tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS majorés de 20 %. La majoration ne s'applique pas au prix des repas.
- ✓ Pour les enfants qui ne sont pas récupérés à l'heure de fermeture, un tarif unique de 10 € par demi-heure supplémentaire entamée sera facturé.

4. Accueil pendant les mercredis et les vacances scolaires

- ✓ **Horaires** : de 7 h à 18 h 30
- ✓ **Tarifs** pour les enfants **domiciliés à KEMBS** :

Famille ayant 1 enfant	RMM jusqu'à 2 475 € (1) (2016 : 2 403 €)		RMM de 2 476 à 3 091 €		RMM de 3 092 à 3 714 €		RMM de 3 715 à 4 321 €		RMM au-delà de 4 322 €	
Famille ayant 2 enfants	RMM jusqu'à 3 091 € (2016 : 3 001 €)		RMM de 3 002 à 3 714 €		RMM de 3 715 à 4 321 €		RMM de 4 322 à 5 386 €		RMM au-delà de 5 387 €	
Famille ayant 3 enfants	RMM jusqu'à 3 714 € (2016 : 3 606 €)		RMM de 3 715 à 4 321 €		RMM de 4 322 à 5 386 €		RMM de 5 387 à 6 037 €		RMM au-delà de 6 038 €	
Augmentation appliquée au tarif d'accueil \cong 3 %	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Demi-journée sans repas	9.66	9.95 €	10.23	10.54 €	10.82	11.14 €	11.37	11.71 €	11.96	12.32 €
Demi-journée + repas (3)	14.41	14.85 €	14.98	15.44 €	15.57	16.04 €	16.12	16.61 €	16.71	17.22 €
Journée sans repas (4)	14.97	15.42 €	15.43	15.89 €	16.01	16.49 €	16.59	17.09 €	17.16	17.67 €
Journée + repas (3)	19.72	20.32 €	20.18	20.79 €	20.76	21.39 €	21.34	21.99 €	21.91	22.57 €
Journée sans repas si semaine entière (4)	12.77	13.15 €	13.23	13.63 €	13.81	14.22 €	14.38	14.81 €	14.97	15.42 €
Journée + repas si semaine entière (3)	17.52	18.05 €	17.98	18.53 €	18.56	19.12 €	19.13	19.71 €	19.72	20.32 €

Tarifs pour les enfants domiciliés à l'extérieur de KEMBS

- Pour les enfants domiciliés à l'extérieur de KEMBS, les tarifs appliqués correspondent aux tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS majorés de 20 %. La majoration ne s'applique pas au prix du repas.
- Pour les enfants qui ne sont pas récupérés à l'heure de fermeture, un tarif unique de 10 € par demi-heure supplémentaire entamée sera facturé.

(1) RMM = revenu mensuel du ménage

(2) Ce tarif correspond au tarif de 2 h de garde auquel s'ajoute le prix du repas

(3) Ce tarif correspond au montant de la ligne précédente, augmenté du prix du repas

(4) Ne concerne que les enfants ayant des problèmes médicaux

BILAN FINANCIER DE L'ALSH AU 31 DECEMBRE 2016 :

Dépenses totales	766 558,16 €	746 576,69 € en 2015
Recettes totales	671 479,28 €	581 839,98 € en 2015
Déficit	95 078,16 €	164 736,17 € en 2015

Il en ressort une augmentation des dépenses, qui est bien maîtrisée. Davantage de frais de personnel pour un nombre d'enfants accueilli en hausse mais recherche d'économies pour la gestion de la structure (diminution des frais d'électricité, des produits d'entretien...) et stabilité des autres dépenses.

Les recettes ont augmenté en 2016 : participation de l'Etat pour les contrats aidés (17 500 €), participation des familles en hausse (tarifs plus élevés et davantage d'enfants).

La diminution du déficit était exceptionnelle. En 2017, ce déficit devrait rester stable mais en 2018, il n'y aura plus d'aide de l'Etat pour les contrats aidés ni pour la réforme des rythmes scolaires qui s'élevait à 24 000 € en 2016 et 16 650 € en 2017.

d. Modification du règlement intérieur

Les horaires ont été modifiés ainsi que le paiement sous 15 jours.

Il a été rajouté au point 4.2 : Inscriptions pour les mercredis et les vacances :

« Lorsqu'il y a une sortie exceptionnelle durant les congés scolaires, les enfants seront inscrits pour un minimum de 2 jours ».

e. Divers

Activités de l'ALSH

Les mercredis en 2017

Rencontres intergénérationnelles avec l'EPHAD une fois par mois, ainsi qu'avec le Pfahrrüs, diverses activités ont été effectuées, jeux de société, cartes, ateliers cuisine, (projet 2017/2018, demande de structuration des rencontres afin de rentrer dans la dynamique de projet).

Mise en place d'un accueil progressif à partir du mois de mars le matin, du mercredi permettant à l'enfant une arrivée en douceur, en milieu de semaine, ou des ateliers informels leurs ont été proposés. L'après-midi projets plus structurés pour les enfants rejoignant l'ALSH après l'école.

A partir du mois de mars, démarrage du projet « ADOPTE UN LIVRE », et installation d'une pièce bibliothèque (ancienne salle de repos des animateurs). Une première partie du projet a été d'élaborer un livre jeu. Un vote a été réalisé pour mettre en avant le plus réussi. Le gagnant a été récompensé d'un bon d'achat à Cultura et tous les participants ont reçu, un livre jeu en cadeau.

A partir du mois de mai, des sorties vélo, sur les mercredis après-midi ont eu lieu, encadrées par deux animateurs, permettant à une douzaine d'enfants de pédaler au bord du Rhin, ainsi que vers Niffer ou la Petite Camargue ;

Les Vacances en 2017

Février 2017 : Thème Harry Potter, (élémentaires) et la banquise (maternels)

Fort engouement du public élémentaire pour la thématique proposée, fil conducteur permettant aux enfants de se plonger dans l'univers fantastique de la série. Bilan très concluant, pour les maternels de nombreuses activités manuelles qui ont permis l'aboutissement d'une banquise grandeur nature avec un apport enrichissant d'un point de vue culturel.

Avril 2017 : Thème Espace et Fée et Troll

Plus scolaire, mais avec un résultat probant quant à la mise en place du système solaire, l'univers des fées et Trolls a permis quant à lui de plonger plus facilement dans l'imaginaire, les sorties au bord du Rhin ainsi qu'en forêt ont été des temps de récoltes et de conte aboutissant à de belles réalisations de l'habitat des petits êtres...

Une nuit sous tente a eu lieu, permettant à une trentaine d'enfant de camper au sein de la structure 1 2 3 Soleil. Les animateurs ont été épaulés pour la confection du repas par l'association. Beau temps de partage.

Été 2017 : Thème Camping

Thème qui a eu un franc succès ! Nombreux ateliers, la danse du camping, des sorties piscines au nombres de quatre, intervention des animatrices de la Médiathèque à deux reprises ainsi qu'un atelier sur place ont permis aux enfants de se plonger dans la thématique grâce à la littérature, en lien avec le projet adopte un livre.

Sortie vélo, réitérées et qui ont permis au public des moyens (les 6-8ans) de bénéficier d'un atelier sportif à leur rythme, en plus des grands (8-13 ans).

Trois nuits sous tente au sein de la structure qui n'ont malheureusement pas pu se faire en extérieur à cause de la pluie.

Une sortie au Parc des eaux Vives pour l'ensemble des enfants a dû être annulée pour les même raisons.

Un mini séjour de 4 jours et 3 nuits a permis à quinze enfants de Kembs de se rendre à Gérardmer, de dormir sous tente et de bénéficier d'ateliers comme l'accrobranche, le géocaching ou de nager dans la base nautique du lac. Séjour très apprécié, il en ressort un bilan extrêmement positif, permettant aux enfants, ainsi qu'aux encadrants de resserrer les liens en vivant une aventure commune. (Financé par l'association, partie prenant du projet).

La soirée de l'été, organisée par l'association ou l'ensemble des personnels d'123 Soleil ont apporté leur contribution, le projet de l'été a été valorisé par des petits spectacles de danse préparés par les enfants et proposés au public ce soir-là.

Atelier Alsacien du jeudi soir

Tout au long de l'année scolaire Nicole HASSEL a suivi un groupe de cinq enfants de maternels bénévolement pour leur prodiguer les bases de l'alsacien. Atelier qui sera reproposé l'année scolaire 2017/2018.

A partir de septembre

Mise en place d'un self pour le public des élémentaires sur le temps de midi. Ce nouveau concept a pour but de réguler le temps de restauration, de laisser les enfants manger à leur rythme et surtout de bénéficier d'un temps de jeux et de détente presque inexistant jusqu'à là.

A partir du mois de Novembre mise en place d'une salle consacrée aux devoirs les lundis, mardis et jeudis, pour les enfants dont les parents souhaitent que le travail scolaire puisse démarrer au plus vite après la classe. Cela permet également aux enfants dont les parents arrivent proche de la fermeture de pouvoir amorcer leur soirée familiale sereinement.

Nous avons également proposé aux enfants et aux familles la mise en place d'ateliers structurés sur la durée incluant un projet : danse et chant, théâtre, sports du monde, atelier photo, atelier alsacien (maternels), atelier alsacien (élémentaires), jusqu'à aujourd'hui, certains ne pourront être en mise en place en tous les cas sous cette forme, le nombre d'enfants étant insuffisant et demanderaient à deux animateurs de s'exclurent des effectifs d'encadrements. Ces projets seront revus avec chacun des « porteurs » des familles intéressées.

Nouveau réaménagement du rythme scolaire, qui permet de redéfinir la place des projets des mercredis en journée, avec une arrivée échelonnée et des projets proposés aux enfants toute classe d'âge confondu. Le démarrage des activités se font à 9 heures mais permettent aux enfants qui arrivent plus tard de s'intégrer aux groupes.

Vacances d'Automne : Thème : Halloween pour tous

A nouveau un franc succès pour cette thématique, beaucoup d'activités possible, des décors de qualité, ainsi qu'un très beau spectacle théâtrale proposé lors de la soirée de l'association fort apprécié du public, petits et grands,

Une sortie au PARC DU PETIT PRINCE décoré pour la circonstance a concernée 98 enfants de nos deux publics, enfants et adultes heureux d'avoir passée cette journée dans ce parc.

Vacances de Noël : Thème : « Fais ce qui te plait »

Nous réitérons cette année la thématique de fin d'année passée. La période des fêtes de fin d'année monopolise beaucoup d'énergie aux petits comme aux grands et nous proposons aux enfants de construire par eux même leur accueil, en partant de leur envie de faire ou de ne rien faire. L'ALSH sera fermé du mercredi 27 décembre au vendredi 29 décembre 2017.

III. Ecole Municipale de Musique

Mme STRICH Christelle exerce la fonction de Directrice de l'école de musique.

Fonctionnement

Il y a deux nouveaux professeurs : Xavier SIX, professeur de flûte à bec à la place de Bénédicte WODEY et de Maxime MAURER, professeurs de saxophone, qui remplace Alain MULLER.

Les effectifs à la rentrée sont les suivants :

130 élèves dont 20 pour la méthode ORFF

11 adultes

16 professeurs

Instruments à vent :

8 clarinettes (+ 3)

1 cor

13 flûtes traversières

0 trompette

2 saxophones

Total : 24 (+ 2)

Pour les autres instruments :

3 accordéons
 10 pianos
 10 batteries
 9 claviers (+ 2)
 28 guitares (classiques : 10 ; musique actuelle : 10 ; musique actuelle adulte : 9 (+2))
 6 flûtes à bec (+ 2)
 8 violons
Total : 74 (+ 8)

Soit un total « instruments » de 98 dont 11 adultes.

Chant choral : 9 adultes

L'ensemble de guitares de Mathieu ACKER comprend 16 élèves (8 enfants + 1 batteur et 7 adultes).
 La rentrée a été compliquée, le logiciel LASIDO de la société ABELIUM n'est vraiment pas au point.

RAPPEL DES MANIFESTATIONS DE L'ECOLE DE MUSIQUE**Manifestations 2016/2017**

- Messe de Noël des familles, à 16 H à Kembs, animée par M. ACKER et Mme LOEWERT
- Réception Village fleuri animé par M. ACKER
- Réception des associations animée par Mme GRUNENWALD
- 3 auditions.

Manifestations 2017/2018

- 7 octobre à 11 H, concert de la chorale à la bibliothèque ; l'après-midi animation à l'EHPAD
- 15 décembre 2017 à 17 H, conte de Noël « Le petit sapin bleu » pour les 25 ans de l'école de musique.

Partie chants, musique et théâtre avec la participation de la chorale des élèves et de l'harmonie municipale, l'ensemble de guitares et l'orchestre junior, ainsi que des élèves de l'école Léonard de Vinci.

- Auditions.

Bilan financier du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017

Dépenses	114 168,42 €	112 754,72 € en 2015/2016
Recettes	41 572,35 €	38 536,10 € en 2015/2016
	dont la participation de 9 165,00 € du C.D.M.C. (Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute-Alsace)	8 165,00 € en 2015/2016
Déficit d'exploitation	72 596,07 €	74 218,62 € en 2015/2016 (- 1 622,55 € par rapport à 2015/2016)

a. Fonctionnement

Pour fonctionner dans de bonnes conditions, il nous faudra reconduire l'acquisition de quelques partitions, CD, petit matériel ainsi que les frais de raccordement du piano, pour un montant de 200,00 €.

Par ailleurs, il est rappelé à la Commission que l'utilisation de partitions photocopiées étant interdite, nous avons décidé d'acquérir des vignettes à apposer sur chaque page photocopiée auprès de la SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de Musique).

Pour l'année 2017/2018, nous avons commandé des vignettes pour un montant de 503,05 € pour 111 élèves.

Une participation financière annuelle de 5 € sera demandée aux parents pour couvrir cette charge financière supplémentaire.

La Commission propose au Conseil Municipal :

- d'inscrire au budget la somme de 200,00 € pour l'achat de participations, CD, petit matériel et frais de raccordement du piano
- de renouveler l'acquisition de vignettes
- de mettre à la charge des parents les frais de vignette à raison d'une participation annuelle de 5,00 €.

b. Investissement

Une dizaine de pupitres sur les 20 acquis il y a 15 ans ne sont plus réparables.

Il est proposé d'acquérir 10 pupitres pour un montant de 200 € HT.

c. Révision de la tarification des participations financières

Pour répondre à l'augmentation des frais de fonctionnement, il est proposé d'augmenter les participations financières de 3 % à compter de septembre 2018 (cf. tableau ci-après).

Il est proposé d'intégrer l'accordéon dans la tarification des instruments à vent (peut aussi intégrer l'harmonie pour un accompagnement à la basse par exemple).

TARIFICATION TRIMESTRIELLE DE L'ECOLE DE MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

	Elèves de KEMBS		Elèves extérieurs	Elèves de KEMBS		Elèves extérieurs
	2017 – 2018		2017 - 2018	2018 – 2019 (+ 3%)		2018 – 2019
	Enfant	Adulte	Enfant	Enfant	Adulte	(+ 3%)
Méthode ORFF (1h/semaine)	51,25 €	./.	63,05 €	52,79 €	./.	64,94 €
Formation musicale (1h/semaine)	51,25 €	53,80 €	63,05 €	52,79 €	55,41 €	64,94 €
Formation musicale + instrumentale (1h/semaine + ½ heure/semaine)	98,60 €	245,65 € (2)	266,15 € 293,65 € (3)	101,56 €	253,02 € (2)	274,13 € 302,46 € (3)
Formation musicale + instrumentale d'un instrument à vent pratiqué à l'Harmonie y compris l'accordéon (1h/semaine + ½ heure/semaine)	88,70 €	131,70 € (2)	143,70 €	91,36 €	135,65 € (2)	148,01 €
Formation musicale guitare pour les adultes (½ heure/semaine)		293,65 €	293,65 €		302,46 €	302,46 €
Formation instrumentale (1) (2 ^{ème} instrument – ½ heure/semaine)	40,30 €	80,65 €	81,89 €	41,51 €	83,07 €	84,35 €
Formation musicale + instrumentale						
- Elèves de l'Ecole de Musique participant à l'Ensemble Instrumental	98,60 €	147,35 €	147,35 €	101,56 €	151,77 €	151,77 €
- Elèves de l'Ecole de Musique participant à l'Orchestre	88,70 €	131,70 €	143,70 €	91,36 €	135,65 €	148,01 €
- Membres Harmonie Municipale	49,30 €	49,30 €	49,30 €	50,78 €	50,78 €	50,78 €

	Elèves de KEMBS		Elèves extérieurs	Elèves de KEMBS		Elèves extérieurs
	2017 – 2018		2017 - 2018	2018 – 2019 (+ 3%)		2018 – 2019 (+ 3%)
	Enfant	Adulte	Enfant	Enfant	Adulte	
Chant chorale ou Ensembles (4)						
- Elève de l'Ecole de Musique	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
- Personne ne suivant pas d'autres formations	Forfait annuel 16,90 €	Forfait annuel 33,75 €	Forfait annuel 33,75 € adulte 16,90 € enfant	Forfait annuel 17,41 €	Forfait annuel 34,76 €	Forfait annuel 34,76 € adulte 17,41 € enfant

- (1) s'applique uniquement dans le cas d'un instrument à vent pratiqué à l'Harmonie
 (2) s'applique également aux élèves ne suivant plus de cours de solfège après le cycle 1
 (3) s'applique aux adultes (4) Ensemble Instrumental ou Orchestre Junior

La Commission, après en avoir délibéré, propose au Conseil Municipal :

↳ d'approuver la nouvelle tarification de l'Ecole de Musique applicable à compter du 01.09.2018.

Le paragraphe VII : Droit d'écolage du règlement intérieur a été modifié.

d) Orchestre de jeunes

L'orchestre est dirigé par Mme Christelle STRICH. Il y a actuellement 8 élèves, dont 1 batteur. Pour le spectacle, elle aura 15 élèves qui resteront peut-être dans l'orchestre.

Afin de pouvoir continuer à avoir un répertoire varié, il est proposé au Conseil Municipal de budgétiser la somme de 200,00 € pour l'achat de partitions.

I. Promotion de la langue alsacienne

La commission est désormais dirigée par M. Philippe GINDER, Maire de Brinckheim et fait partie de la commission jeunes.

ALSH

Il y avait une réunion avec M. Benjamin LUDWIG, de Saint-Louis Agglomération, Mmes Olivia STREICHER, Directrice de l'ALSH, Martine MYOTTE, ainsi que Nicole HASSEL et Marcelle BUSCHI, animatrices bénévoles, pour continuer l'activité alsacien au périscolaire.

Mme Nicole HASSEL prenait les enfants de 3 à 7 ans et Mme Marcelle BUSCHI les enfants de 8 à 11 ans. Actuellement l'activité n'a pas encore débuté à l'ALSH.

Ecole maternelle Paul Klee

M. Benjamin LUDWIG avait participé à des ateliers le 2^{ème} trimestre. La Directrice de l'école Paul Klee, Mme Isabelle HAESSIG étant en arrêt maladie, rien n'a été entrepris cette année.

La Médiathèque propose des spectacles bilingues, voire trilingues, alsacien / français / anglais à l'Espace Rhénan.

Dans le bulletin municipal, un dicton en alsacien figure à chaque parution.

Les audiophones à la Maison du Patrimoine sont en français, anglais, allemand et alsacien.

Un spectacle en alsacien a été proposé le 21 décembre 2016 par M. Benjamin LUDWIG à l'ALSH.

II. Crèche

Pour information :

Mme Emilie MISSLAND, directrice, a communiqué les informations suivantes :

- 42 enfants sont accueillis (42 contrats) avec 29 places au quotidien
- Toutes les familles sont de KEMBS sauf 1 qui vient de la Sté WELDOM à HESINGUE
- Il y a 4 enfants nés en 2017, 9 en 2016 et 29 nés en 2015.
- 9 personnes travaillent à la crèche : 1 directrice éducatrice de jeunes enfants, 1 maîtresse de maison à temps plein, 1 infirmière à temps plein, 2 auxiliaires de puériculture à temps plein, 3 agents spécialisés petite enfance à temps plein et 1 à mi-temps.

Le siège des Petits Chaperons Rouges nous informe que 20 enfants sont sur la liste d'attente.

25 berceaux sont loués par la Commune. Le coût pour 2017 s'élève à 249 874,76 € (245 000 € en 2016). La participation Contrat Enfance Jeunesse s'élève à 71 579,16 €. **Le coût réel est de 175 295,60 €.**

III. Divers

./.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est close à 20h35.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 06 – Rapport de la commission de la vie associative et culturelle du 28 novembre 2017

I. Les associations locales

1. La vie des associations locales

La Commune a été, comme toujours et malgré l'environnement financier très contraint, présente au côté de ses associations tant au niveau des subventions de fonctionnement que pour les investissements associatifs tout en assurant pleinement la maintenance des équipements sportifs et culturels de notre cité.

Citons pour exemple :

- L'attribution de subventions de fonctionnement à toutes les associations.
- La mise à disposition gratuite de ses installations pour les séances d'entraînement ou les manifestations sportives, festives ou culturelles.
- Le partenariat 50/50 avec les associations pour leurs propres investissements.
- Le remplacement du revêtement de sol de la salle polyvalente (grande salle et salle 2).
- La maintenance des 2 terrains du Stade Rhénan (gazons synthétique et naturel).
- Construction d'une voie d'accès et aménagement des abords du hangar de stockage du comité de carnaval inauguré le 1^{er} juillet 2017.
- Les maintenances diverses des installations et des bâtiments sportifs et socioculturels et les divers contrôles réglementaires : ascenseurs, détections incendie, installations électriques, matériel scénique, organes de sécurité, etc.).

En 2017, les associations locales ont animé intensément notre cité et occupé sainement nos jeunes. Elles proposent une palette d'activités dispensées durant la semaine tout en initiant de nombreuses et belles manifestations durant les week-ends. Un grand merci à tous les bénévoles pour leur engagement tout au long de cette année 2017 et tout spécialement aux dirigeants, moniteurs et éducateurs de nos associations.

L'année 2017 a été entre autres marquée par 2 manifestations inédites dans notre Commune :

- Le 2 septembre 2017 : Championnat de France cycliste des journalistes (organisation Vélo Club de Saint Louis)
- Le 3 septembre 2017 : Election de Miss Alsace (organisation Comité de carnaval).

2. Changement de présidence

FC KEMBS REUNIS

M. Jean-Luc BELLINI a souhaité quitter la présidence du FCKR qu'il présidait depuis 9 ans. M. Olivier TORRES lui a succédé.

La Commission remercie M. Jean-Luc BELLINI pour le travail accompli depuis plus de 20 ans en tant que président de l'EJPR puis président du FC Kembs réunis.

La commission félicite son successeur M. Olivier TORRES et lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Association 1, 2, 3 Soleil

Mme Suzanne RUDLER a souhaité quitter la présidence de l'association 1, 2, 3 Soleil qu'elle présidait depuis 17 ans. Mlle Eléonore MISSUD lui a succédé.

La Commission remercie Mme Suzanne RUDLER pour le travail accompli en tant que présidente de l'association 1, 2, 3 Soleil. La commission félicite Mlle Eléonore MISSUD et lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

II. Subventions aux associations en 2018

1. Détermination des critères d'attribution

En mars 2009, le Conseil Municipal a approuvé un nouveau mode de calcul du montant des subventions aux associations avec des bonus/malus en fonction de l'implication des associations dans la vie de la Commune en participant à des manifestations comme Village propre, les animations été, la course OFNI, le marché de Noël.

Lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2017, 2 nouveaux critères supplémentaires ont été adoptés avec effet dès 2018 : participation à l'Assemblée générale de l'OMSCAL et au forum des associations.

2. Subvention de fonctionnement

Sur proposition de Monsieur le Maire, la Commission propose au Conseil Municipal de maintenir à périmètre constant le montant global des subventions de fonctionnement qui seront attribuées aux associations locales pour l'année 2018.

Pour mémoire : ce montant global de 59 391 € est inchangé depuis 4 ans.

La Commission propose au Conseil Municipal d'adopter la ventilation du montant des subventions de fonctionnement aux différentes associations pour 2018 en prenant en compte les critères bonus/malus.

3. Subvention "jeunes licenciés"

La Commune abonde tous les ans la subvention communale de fonctionnement des associations sportives par une subvention pour les jeunes licenciés. Cette subvention se base sur l'état fourni par le Conseil Départemental qui attribue également une subvention par jeune licencié.

La Commission propose au Conseil Municipal de budgéter pour 2018 les montants correspondants au vu du nombre de jeunes licenciés figurant sur l'état fourni par le Conseil Départemental au début de l'année 2017 et sur la base de 8,00 € par jeune licencié.

Pour prendre en compte les écoles de jeunes non sportives, la Commission propose de reconduire pour un montant maximum de 600,00 € l'ensemble des demandes formulées avec un montant par jeune ne pouvant excéder la subvention "jeune licencié" attribuée par la Commune.

A titre d'équité, afin que les jeunes du Tennis Club de Kembs disposent des mêmes avantages que les jeunes du football club et des associations utilisatrices de la salle polyvalente, la Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2018 une somme d'un montant de 8,00 € par jeune licencié du Tennis Club de Kembs. Cette subvention permet de prendre en compte les frais de consommations électriques de l'éclairage et du chauffage des courts couverts durant les plages horaires réservées à l'école de tennis.

Le montant exact à budgéter au bénéfice du tennis Club pour 2018 sera confirmé au vu de l'état « jeunes licenciés sportifs » fourni par le Conseil Départemental en début d'année 2018.

4. Subvention d'investissements 2018 – partenariat Commune-associations

La Commission propose au Conseil Municipal de reconduire comme par le passé les demandes d'investissements formulées par les associations. Elle propose d'appliquer les critères retenus les années précédentes et qui peuvent se résumer de la façon suivante :

- ✓ prise en charge par la Commune de 50 % du montant de cet investissement. Toutefois le montant de la subvention communale ne pourra pas excéder 3 000,00 € TTC, le solde étant à la charge de l'association.
- ✓ ces subventions ne concerneront que des investissements (montants supérieurs à 500,00 €). Sont exclus : l'habillement, les voyages, les animations et les formations.
- ✓ ces demandes doivent être approuvées globalement par le Conseil Municipal en fonction des possibilités financières de la Commune.
- ✓ c'est à la Commune de Kembs de passer les commandes chez les fournisseurs après confirmation à l'association des modalités de prise en charge de l'opération.

Dans le cadre de ce partenariat 50/50 avec les associations, les demandes de subventions sollicitées par les associations pour 2018 sont les suivantes :

⇒ **ASL GYMNASTIQUE**

La Présidente de l'ASL GYM de KEMBS sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Achat de mini barres parallèles pour un montant de 1 100,00 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 1 100,00 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 550,00 € de l'ASL Gymnastique
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2018.

⇒ **JUDO CLUB RHENAN**

Le Président du Judo Club Rhénan sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Renouvellement de matériel de musculation pour un montant de 6 000,00 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 6 000,00 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 3 000,00 € du Judo Club Rhénan
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2018.

⇒ **TENNIS CLUB DE KEMBS - NIFFER**

La Présidente du Tennis Club de Kembs - Niffer sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Achat d'une porte pour l'entrée principale du club house de 1 600,00 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 1600,00 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 800,00 € du Tennis Club de Kembs - Niffer
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2018

⇒ **SOCIÉTÉ AVICOLE**

Le Président de la Société Avicole de Kembs sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Construction d'une zone d'élevage autour du foyer avicole (1ère tranche) pour un montant total de 6 000,00 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 6 000,00 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 3 000,00 € de la Société Avicole
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2018.

⇒ **ASL Tennis de Table**

La Présidente de la section Tennis de table de l'ASL sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Acquisition de 6 tables de marquage de tennis de table et 20 séparations hautes pour un montant total de 1 700,00 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 1 700,00 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière 850,00 € de la section Tennis de Table de l'ASL
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2018.

⇒ **JSP et Amicale des Sapeurs-pompiers**

Les Présidents de l'association des JSP et de l'Amicale des Sapeurs-pompiers sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Acquisition de 30 tables, 60 bancs et 2 chariots pour un montant total de 5 000,00 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 5 000,00 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière 1250,00 € de l'amicale des SP et 1250,00 € des JSP
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2018.

⇒ **FC KEMBS REUNIS**

Le Président du FC KEMBS Réunis sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement Acquisition d'une machine à laver le linge, d'un sèche-linge et du matériel de cuisine pour un montant total de 6 000,00 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 6 000,00 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 3 000,00 € du FC KEMBS Réunis
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2018.

⇒ **Comité de carnaval**

Le Président de l'association du Comité de Carnaval sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Acquisition d'étagères pour un montant de 500,00 € TTC

Ces dépenses rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ces matériels pour un montant total de 500,00 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 250,00 € de l'association Comité de Carnaval
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2018.

⇒ **La Boule Kembsoise**

Le Président de l'association La boule Kembsoise sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Acquisition de matériel d'équipement d'un montant de 6 000,00 € TTC pour la nouvelle cabane acquise en 2017.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 6 000,00€ TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 3 000,00 € de l'association La Boule Kembsoise
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2018.

⇒ **1, 2, 3 Soleil**

La Présidente de l'association 1, 2, 3 Soleil sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Acquisition d'une cabane de jardin de 10 m2 pour rangement et 2 tonnelles professionnelles pour un montant total de 4 000,00 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 4000,00€ TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 2 000,00 € de l'association 1 2 3 Soleil
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2018.

⇒ **ASL Badminton**

Le Président de l'association ASL sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : UP Grade et modifications matériel de la machine à volants pour un montant de 900,00 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 900,00€ TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 450,00 € de l'association ASL Badminton
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2018.

⇒ **ASL**

Le Président de l'association ASL sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Achat de matériel électrique pour le salon des Métiers d'Art pour un montant de 1 200,00 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 1 200,00 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 600,00 € de l'association ASL
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2018.

⇒ **Association G Rhin de Sel - COLIBRIS**

La Présidente de l'association G Rhin de Sel – COLIBRIS sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement de différents matériels d'équipement pour leur activité pour un montant de 1 000 € TTC.

La Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 1 000,00€ TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 500,00 € de l'association G Rhin de Sel – COLIBRIS
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2018.

RECAPITULATIF

ASSOCIATIONS	MONTANT SOUHAITE	MONTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE (*)	MONTANT A LA CHARGE DES ASSOCIATIONS
ASL GYM	1 100,00 €	550,00 €	550,00 €
Judo Club Rhénan	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Tennis Club de Kembs -Niffer	1600,00 €	800,00 €	800,00 €
Société Avicole	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
FCK Réunis	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
JSP et Amicale SP	5 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
ASL Tennis de Table	1 700,00 €	850,00 €	850,00 €
Comité de Carnaval	500,00 €	250,00 €	250,00 €
La Boule Kembroise	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
123 Soleil	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
ASL Badminton	900,00 €	450,00 €	450,00 €
ASL	1200,00 €	600,00 €	600,00 €
G Rhin de Sel - COLIBRIS	1000,00 €	500,00 €	500,00 €
TOTAL	41 000,00 €	20 500,00 €	20 500,00 €

(*) 13 925,00 € en 2011 21 875,00 € en 2012 16 650,00 € en 2013 12 350 € en 2014
 18 272,50 en 2015 19 880,00 € en 2016 22 485,00 € en 2017

III. Manifestations

1. Planning annuel des manifestations 2018 dans la Commune

Le planning des manifestations organisées dans notre Commune est toujours très dense. Ce n'est pas seulement un constat, mais une réalité que l'on doit mettre au crédit des dirigeants de nos associations. Ce planning est mis à jour régulièrement et diffusé plusieurs fois par an aux responsables des associations. Il paraît également sur le site internet communal. Les manifestations de l'année 2018 figureront également dans l'Agenda Communal distribué gracieusement fin décembre à nos administrés.

2. Noël dans l'Espace 2017

Noël dans l'Espace est organisé depuis 2004 par la commune de Kembs et l'association Espace Rhénan Animation en partenariat avec les associations locales. Il aura lieu cette année les vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 décembre.

Une réunion de finalisation de cette importante manifestation est programmée en mairie le jeudi 30 novembre 2017 à 18h30 avec les associations concernées. Au cours de cette réunion, les emplacements des cabanons seront tirés au sort.

Quatorze cabanons ont été réservés auprès de la commune de Sierentz au prix unitaire de 50,00 € (13 pour le marché et un pour la crèche placée sur le parvis). La location globale de ces cabanons est prise en charge par Espace Rhénan Animation (ERA) avec refacturation à chaque association ou particulier gérant un cabanon.

Le lundi 11 décembre 2017, les 14 cabanons (venant du marché de Noël d'Ottmarsheim) seront déposés près de la salle polyvalente puis placés et raccordés électriquement par les employés de notre service technique.

Le lundi 18 décembre 2017, lendemain des festivités, les cabanons seront démontés et acheminés à Sierentz par notre service technique.

Le programme de "Noël dans l'Espace"

L'ouverture de cette manifestation se fera dès le vendredi soir à 19h00 par un spectacle des jeunes de l'école de musique « Le petit sapin bleu » dans le cadre du 25ème anniversaire de sa création avec la participation d'une classe d'élèves de l'école élémentaire Léonard de Vinci. Le Conseil Municipal des jeunes tiendra un stand « vin chaud » dans le hall d'entrée à l'issue de cette prestation.

Vendredi 15 décembre 2017

- 19h00 : Spectacle de l'école de musique de KEMBS : « Le petit sapin de Noël »

Samedi 16 décembre 2017

- 10h30 : Les p'tites oreilles : histoires, comptines à la Bibliothèque-Médiathèque
- 14h00 : Cinéma – Film d'animation Disney « Coco »
- 14h15 : Inauguration du marché de Noël par le Conseil Municipal
- 18h30 : La minute textile : création d'une carte originale (dans le hall d'entrée)
- 20h00 : Concert de Noël avec la Chorale d'enfants tchèque JITRO (76 choristes). C'est l'une des meilleures chorales du monde dans sa catégorie et ce sera sa troisième prestation à Kembs (2012 et 2014)

Dimanche 17 décembre 2017

- 14h00 : Théâtre par la Compagnie du Grenier : "Le Noël des étoiles"
- 14h00 à 16h30 : Confection de cartes de vœux à la Bibliothèque- Médiathèque
- 17h00 : Chants par la Chorale A Croch'chœur

Pendant ces deux journées cohabiteront avec les spectacles :

- Le marché de Noël de 14h00 jusqu'à 21h30 (samedi) et 14h- 18h30 (dimanche)
- L'exposition de sapins décorés par les associations et les écoles de Kembs.
- L'exposition de tableaux d'artistes locaux gérée par les Artistes du Patelin dans la galerie de l'Espace Rhénan.
- Espace Rhénan Animation a édité 5 000 flyers en partie distribués dans les boîtes aux lettres des administrés de la Commune et mis en évidence dans les commerces de la région.

3. Réception du Nouvel An 2018

La traditionnelle cérémonie des vœux du Nouvel An aura lieu le samedi 06 janvier 2018 à 17h00 à la salle polyvalente.

Un diaporama relatant le dynamisme de notre Commune et notamment les grands travaux de l'année écoulée sera projeté en parallèle et en concordance du discours de M. le Maire.

C'est l'association AAPPMA (pêche) qui tiendra le stand de la petite restauration alsacienne (bière pression, viennoises et bretzels).

Déroulement de la réception

- ✓ Ouverture par l'Harmonie Municipale
- ✓ Petite séquence vidéo, évènements 2017 : Election Miss Alsace et Noël dans l'Espace
- ✓ Présentation des vœux des jeunes du C.M.J.
- ✓ Allocution de M. le Maire – Diaporama
- ✓ Remise d'une médaille communale d'Or à Mme Escher
- ✓ Buffet – Verre de l'amitié.

A noter que pour l'occasion, M le Maire a invité Miss Alsace, élue à Kembs le 3 septembre dernier.

Le samedi 6 janvier 2018 à partir de 9h30, les Conseillers Municipaux avec l'appui du personnel technique communal seront chargés de préparer la salle. Une invitation leur sera adressée en temps voulu.

Pour mémoire : Le désormais traditionnel concert de Nouvel An aura lieu le **dimanche 21 janvier 2018 à 16h00** à L'Espace Rhéna. Comme en 2017, il sera animé par le Chœur et l'Orchestre de l'Université de Haute-Alsace sous la direction de Paul-Philippe MEYER.

Au programme du concert : des œuvres pour chœur et orchestre dans l'esprit du Nouvel An : Strauss, Offenbach, Mozart, extraits d'opéras, polka, valse, barcarolle, romance.

4. Soirée des Associations 2018

La soirée annuelle des associations sera organisée le vendredi 19 janvier 2018 à 20h00 à l'Espace Rhéna.

Programme de cette soirée

- Diaporama relatif à la vie associative locale en 2017
- Remise des récompenses aux associations et personnes méritantes (*)
- Animation culturelle proposée par Espace Rhéna Animation
- Verre de l'amitié offert par la Commune.

(*) Sur propositions des présidents des associations locales

Les personnes retenues pour faits marquants durant l'année 2017 ou pour leur ancienneté dans leur association recevront un cadeau similaire à ceux attribués les années précédentes.

NB : Rappel des critères d'ancienneté dans une association :

- 10 ans de présidence de l'association
- 12 ans d'ancienneté dans le comité de l'association
- 15 ans minimum de présence au sein de l'association

NB : Comme l'an passé, une coupe par équipe au lieu d'une médaille individuelle viendra récompenser les équipes adultes.

5. Soirée des Nouveaux Arrivants

La réception des personnes arrivées dans la Commune au cours de l'année 2017 aura lieu le vendredi 2 février 2018 à 19h30 à l'Espace Rhéna. Une invitation personnelle leur sera envoyée par les services administratifs de la commune.

Programme de cette soirée

Présentation de la Commune – Diaporama
Echanges avec les nouveaux arrivants
Verre de l'amitié offert par la Commune.

Une mini halte-garderie dans la galerie d'exposition au 1^{er} étage de l'Espace Rhéna pour les enfants des personnes invitées sera organisée par la Commune lors de cette soirée (2 ATSEM).

1. Fête du 14 Juillet 2018

L'Amicale des Sapeurs-pompiers de KEMBS souhaite reconduire l'organisation de cette fête patriotique le samedi 14 juillet 2018 sur le parking de la salle polyvalente.

La Commission propose au Conseil Municipal :

- de confirmer cette date et de l'inscrire au programme des manifestations de 2018
- d'en confier l'organisation à l'Amicale des Sapeurs-pompiers
- de mettre la salle polyvalente gratuitement à disposition en cas de mauvaises conditions météorologiques
- de prendre en charge les dépenses induites par le tir d'un feu d'artifices pour un montant maximum de 2 800,00 € et d'inscrire la somme correspondante au budget 2018.

Il est précisé qu'il restera à la charge de l'Amicale des Sapeurs-pompiers les frais inhérents aux animations notamment l'orchestre, les droits d'auteurs, l'achat des boissons et autres denrées. Il est précisé que les recettes de cette soirée dont l'entrée sera gratuite seront au bénéfice de l'Amicale des Sapeurs-pompiers.

2. Course OFNI 2018

La Course OFNI, très prisée dans le coin frontalier sera reconduite le dimanche 19 août 2018 entre l'écluse 4 à LOECHLE et le port de plaisance à KEMBS.

La Commission propose au Conseil Municipal de confirmer cette date et de l'inscrire au programme des manifestations de 2018.

3. Forum des Associations 2018

La Commission Vie associative et culturelle préconise de reconduire cette manifestation pour la 8ème fois, le samedi 1er septembre 2018 de 14h00 à 17h00 à la salle polyvalente soit le lendemain de la cérémonie de clôture des animations été 2018.

La Commission propose au Conseil Municipal de confirmer cette date et de l'inscrire au programme des manifestations de 2018.

IV. Salle polyvalente

1. Planning hebdomadaire (hors période hivernale)

Durant la semaine, la salle polyvalente est très bien utilisée par les associations locales, l'école de musique et les écoles élémentaires.

Les créneaux en fin d'après-midi et en soirée de la grande salle sont saturés.

2. Planning hebdomadaire (hors période hivernale)

Des créneaux spécifiques seront réservés à la pratique du football pour les jeunes de l'EJPR, dans la salle polyvalente, les mercredis durant la période hivernale (début décembre 2017 - fin février 2018). Pour les seniors du FC Kembs Réunis, des créneaux leurs seront réservés les mercredis en soirée à partir de 19h00, de la mi-décembre à la mi-janvier.

A toutes fins utiles, M. Jean-Paul BANDINELLI, Adjoint responsable du planning d'occupation, a adressé le calendrier recouvrant cette période de 3 mois aux responsables des associations utilisatrices de la salle polyvalente.

3. Budget 2018

La Commission propose au Conseil Municipal de budgéter en 2018 la somme de 3250,00 € afin d'effectuer différents achats et menues réparations au niveau de la salle polyvalente :

- 500 € pour le remplacement vaisselle
- 200 € pour un nouveau percolateur
- 1 500 € pour divers petits matériels et réparations
- 800 € pour l'achat d'un micro sans fil pour la sono de la grande salle
- 250 € pour le remplacement des électrodes du défibrillateur.

V. Espace Rhénan

1. Exploitation de l'Espace Rhénan

L'Espace Rhénan, inauguré en 2004, est un lieu convivial où se déroulent outre des spectacles vivants, des manifestations et des événements de tous ordres : fêtes des écoles, réunions, AG diverses et cinéma. La nouvelle saison est bien engagée depuis la fin septembre 2017 conformément à la programmation prévue et commentée lors de la commission vie culturelle du mois de juin.

2. Subvention 2018 à l'Association Espace Rhénan Animation

Une convention pluriannuelle existe entre la Commune de Kembs et l'Association Espace Rhénan Animation. En cohérence avec cette convention, la Commission propose au Conseil Municipal de reconduire cette convention et d'inscrire au Budget 2018 la somme de 22 000 € pour la participation de la Commune à l'élaboration de la programmation de l'Espace Rhénan (montant inchangé par rapport aux 7 dernières années).

3. Demande de renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental

Pour mémoire : Lors du dernier Conseil Municipal du 20 novembre 2017, les conseillers ont approuvé la demande de renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour la période 2018-2021 et autorisé M. le Maire à signer les documents s'y rapportant. Jean-Paul BANDINELLI rappelle à la Commission que si subvention il y a, elle ne sera pas octroyée pour faire autant que par le passé, mais pour faire plus culturellement en direction des personnes âgées et des personnes handicapées.

4. Budget 2018 - Fonctionnement

La Commission propose au Conseil Municipal de prévoir au budget 2018 les montants des contrats annuels de maintenance engagés pour le bâtiment de l'Espace Rhéna (ascenseur, maintenance chauffage, ventilation, SOCOTEC, incendie et effraction, équipement scénique) ainsi qu'une somme de 1 800,00 € pour l'achat de petits matériels scéniques (remplacement ampoules, gélatines pour les projecteurs et autres petits matériels) et menues réparations.

Il est également proposé d'inscrire au budget une somme de 2 000 € pour entreprendre une nouvelle campagne de révision des fixations des fauteuils de la salle de spectacle comme il y a deux ans.

5. Cinéma

Contrat de maintenance du projecteur numérique

La Commune de Kembs a souscrit avec la Sté Cinemeccanica France, un contrat de maintenance annuel pour le projecteur numérique et tous les accessoires périphériques installés. Ce contrat comprend une assistance online tout au long de l'année et une visite de contrôle annuel sur site.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au Budget 2018 la somme de 1 800,00 € au titre de ce contrat de maintenance.

Contrat de maintenance de la caisse numérique du cinéma

La Commune de Kembs a souscrit avec la Sté Monnaies Services France, un contrat de maintenance annuel pour la caisse informatique du cinéma et tous les accessoires périphériques installés. Ce contrat comprend une assistance online tout au long de l'année et le remplacement sous 48h00 en cas de défaillance du matériel.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au Budget 2018 la somme de 1 200,00 € au titre de ce contrat de maintenance.

Achat Films

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au Budget 2018 la somme de 10 000,00 € au titre des droits de projections pour les films projetés à l'Espace Rhéna.

Support de films - la suite (info)

En novembre 2016, la commission vie associative et culturelle avait été informée d'une probable disparition des DCP (petits disques durs) au profit du téléchargement des films dans la bibliothèque du projecteur numérique par internet.

Outre les coûts d'investissement nécessaire pour l'ajout de cette bibliothèque, nous devons nous pencher sur la faisabilité d'une liaison fibre optique vers l'Espace Rhéna. L'arrivée du projet fibre optique de Rosace nous permettait d'envisager sereinement et à moindre coût cette solution. Après réflexion, il pourrait s'avérer que pour des besoins de bande passante très élevée pour enregistrer des films, il faudra certainement s'orienter vers une solution fibre "dédiée" alors que Rosace ne met à disposition du public que des fibres « mutualisées ». Pour plus de précisions techniques sur ce sujet, ce point sera abordé avec Rosace lors des études de la réalisation du réseau fibre de notre Commune en septembre 2018.

A toutes fins utiles, nous nous sommes rapprochés d'Orange pour connaître les coûts induits par une solution fibre dédiée posée et gérée par un opérateur tierce.

ORANGE nous a répondu positivement nous indiquant un abonnement mensuel d'environ 1 120 € (pose, installation fibre optique compris, maintenance). Pour l'instant ce coût mensuel nous paraît trop élevé pour ce seul besoin.

Toutefois une solution de fibre dédiée pourrait éventuellement être envisagée dans le cadre des futures évolutions technologiques des télécom avec le Tout IP (réseau virtuel englobant notre centre administratif). Affaire à suivre.

VI. Bibliothèque - Médiathèque Municipale

La Bibliothèque - Médiathèque Municipale est gérée par 2 personnes dont une à temps partiel (21 H) avec la collaboration très active des 18 membres (17 femmes et 1 homme) qui composent l'association des Amis de la Bibliothèque dont l'investissement mérite d'être souligné. Ces personnes assurent entre autres les permanences lors des 20 heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque-médiathèque.

1. Statistiques sur son fonctionnement pour la période du 01/10/2016 au 01/10/2017

- Nombre de documents : 15476 (dont 1776 prêts de la B.D.P. de Colmar, inclus 1 242 CDs)
- Nombre d'inscrits : 1938 (dont 747 actifs)
- Nombre de prêts effectués : 22146 soit 44 292 mouvements
- Nombre de revues : 30 (19 pour adultes et 11 pour les jeunes)

Le montant de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association des "Amis de la Bibliothèque" sera déterminé ultérieurement en fonction du budget global des subventions alloué aux associations suivant les critères prédéfinis.

2. Budget 2018 de fonctionnement de la bibliothèque médiathèque

Pour assurer ses missions, certaines dépenses de fonctionnement ci-dessous sont prises en compte par la Commune :

- Fournitures administratives courantes : 1 200,00 €
- Fournitures autres exceptionnelles : 300,00 €
- Contrat location matériel informatique : 7 000,00 €
- Maintenance du logiciel informatique : 1 200,00 €
- Abonnements revues : 1 300,00 €
- Investissement nouveaux livres : 6 300,00 € ce qui représente 240 livres environ
- Dotation annuelle en CD : 1 000,00 €.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire ces dépenses aux chapitres correspondant du Budget 2018.

3. Investissement 2018

L'atelier de travail de la bibliothèque a évolué et nécessite de revoir sa configuration initiale avec l'ajout d'étagères adaptées pour un montant d'environ 1 000 € afin que ce local soit correctement rangé.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire ce montant au budget 2018.

D'autre part, un manque de place pour les albums Jeunesse nécessiterait l'acquisition d'un Bac BD avec 2 séparateurs de capacité 90 albums et un tapis antidérapant pour ce bac. La bibliothèque-médiathèque municipale a réceptionné un devis de la société BBS d'un montant de 1 108,57 € TTC pour ce matériel.

La commission propose au conseil municipal d'acquérir ce bac pour la bibliothèque-médiathèque municipale et d'inscrire son montant au budget 2018.

4. Vente et destruction d'ouvrages et documents de la Bibliothèque - médiathèque municipale

Pour le bon fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque municipale, il est nécessaire d'éliminer régulièrement certains documents ou ouvrages des collections pour diverses raisons : ancienneté, désintérêt du public, réédition, arrivée de nouvelles acquisitions. Cette opération revêt le terme de "désherbage". Elle a déjà été réalisée ces dernières années.

Au titre de l'exercice 2018, les membres de la Commission proposent au Conseil Municipal :

- d'autoriser le retrait de certains ouvrages et documents des collections de la bibliothèque-médiathèque municipale et de s'en séparer éventuellement dans le cadre d'une vente ouverte au public le samedi 16 juin 2018
- de fixer le prix de ces ouvrages et documents mis à la vente comme énoncés ci-dessous :
 - ✓ Livres jeunesse / Poche / Livres cassettes / Bandes dessinées : 0,50 €
 - ✓ Romans, Documentaires, CD : 1 €
 - ✓ Beaux livres : 2 €

- de reverser intégralement les recettes de cette opération à l'association des amis de la bibliothèque-médiathèque pour l'achat de nouveaux documents
- d'autoriser la responsable de la bibliothèque-médiathèque, avec l'aide notre service technique, à détruire les documents très endommagés ainsi que les invendus de la bourse aux livres de 2014.

VII. Animations Eté

Bilan 2017

La 30^{ème} édition des Animations Eté (juillet et août 2017) a été organisée par M. Philippe BASLER, adjoint en charge de ces animations, jusqu'à son départ de la Commune fin août 2017. 399 inscrits (238 garçons et 161 filles).

- 40 stages proposés
- 36 stages maintenus et organisés
- 4 stages annulés
- 28 animateurs référents et de nombreux bénévoles

Activités ayant eu le plus d'inscrits

- | | |
|---------------|---------------------------|
| - Football | 52 inscrits pour 4 stages |
| - Gymnastique | 50 inscrits pour 5 stages |
| - Pêche | 43 inscrits pour 2 stages |
| - JSP | 36 inscrits pour 2 stages |
| - Avicole | 34 inscrits pour 1 stage |

La cérémonie de clôture de ces Animations 2017 a eu lieu le vendredi 08 septembre 2017. Chaque participant aux Animations Eté présent lors de cette cérémonie a reçu une médaille souvenir remis par les animateurs des différents stages.

Budget 2018

La 31^{ème} édition des Animations Eté sera lancée au début de l'année 2018 pour solliciter les associations et leurs animateurs afin d'organiser le calendrier des stages.

Pour faciliter les inscriptions, on recherchera un logiciel dédié pour gérer efficacement ce genre d'animations.

La cérémonie de clôture est programmée à la salle polyvalente le vendredi 31 août 2018, le jour précédant le forum des associations.

La Commission propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention annuelle de la Commune pour le fonctionnement de ces animations au même niveau que ces dernières années, soit 2 100 € et d'inscrire ce montant au budget 2018.

VIII. Site internet communal

1. Suivi et statistiques

Le site internet communal www.kembs.fr a été mis en ligne à la mi-décembre 2009. Il est mis régulièrement à jour en fonction des informations relatives aux rubriques documentées sur ce site notamment pour les manifestations ou actualités à l'attention des administrés.

Notre prestataire vient de modifier l'espace administration du site (voir ci-dessous). De ce fait, pour l'instant nous n'avons plus les données statistiques de consultation du site. Ceci sera réglé prochainement.

2. Modification du site

En 2017, nous avons demandé une modification de notre site internet afin que les vidéos soient également consultables sur les tablettes et les smartphones, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Ces modifications sont intervenues début novembre 2017. Elles ont entraîné quelques problèmes de consultation et de configuration des données.

3. Budget 2018 - Fonctionnement

Pour couvrir les frais de redevance annuelle d'hébergement, de location des noms de domaine, de gestion du site par la Société HDR, la Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au Budget 2018 la somme de 1 350 € TTC.

IX. Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Préambule

Le monde des nouvelles technologies est en perpétuelle mutation ces dernières années. Et ce n'est pas fini :

- ✓ Le matériel est de plus en plus performant (stockage- mémoire)
- ✓ L'Intelligence artificielle gagne beaucoup de terrain
- ✓ On est de plus en plus connecté !
- ✓ De plus en plus d'objets du quotidien communiquent entre eux.
- ✓ De nouveaux objets connectés arrivent régulièrement sur le marché. A titre d'exemple : un médicament « connecté » est annoncé sur le marché des janvier 2018.
- ✓ L'E-commerce se développe à grande vitesse

Des directives contraignantes (nationales et européennes) sont annoncées courant 2018 en matière de sécurité informatique, de confidentialité, de protection des individus, des enfants (notamment au niveau des écoles) etc.

Les technologies du numérique évoluent régulièrement et les supports conventionnels des réseaux de communication tel que le cuivre seront de moins en moins utilisés au bénéfice de la fibre optique.

Face aux investissements très coûteux nécessaires pour mener à bien toutes ces évolutions technologiques, les opérateurs Telecom sont et seront de plus en plus contraints de mutualiser leurs réseaux et leurs équipements.

Pour mémoire: dans le domaine des télécom, Il y a peu de temps nous avons connu un seul opérateur: France-Telecom devenu Orange. On recense actuellement plus de 1000 opérateurs ! (source Orange)

La téléphonie et les télécom en général : le tout IP (Internet Protocol)

- L'arrivée de la technologie IP ne signifie ni la fin de la téléphonie fixe ni la fin du cuivre qui sera durablement utilisé pour de nombreux autres services, notamment l'internet ADSL
- Tous les opérateurs sans exception seront concernés, aux mêmes échéances.
- Le réseau de téléphonie fixe, appelé communément RTC (Réseau Téléphonique Commuté), sera progressivement remplacé par un réseau de technologie IP devenue un standard mondial.

Informations reçues d'Orange (opérateur historique) :

✓ **Orange souhaite accompagner ses clients dans la transformation vers le tout IP**

L'opérateur historique a décidé de moderniser son réseau de téléphonie fixe afin de prendre en compte l'évolution de la technologie et pour continuer d'assurer un service de qualité pour ses clients dans les années à venir. Le réseau de téléphonie fixe, appelé communément RTC (Réseau Téléphonique Commuté), sera progressivement remplacé par un réseau de technologie IP devenue un standard mondial.

A noter : Les entreprises n'ont aucune obligation technique venant d'Orange à modifier la configuration actuelle de leurs installations téléphoniques, au moins jusqu'en 2022

L'évolution de la téléphonie fixe vers le tout IP se fera progressivement et en 3 étapes :

1. **Fin 2018** : Les lignes analogiques ne seront plus commercialisées. Toutefois, les lignes existantes continueront à fonctionner.
2. **Fin 2019** : Les lignes Numéris (RNIS) ne seront plus commercialisées. Toutefois, les lignes existantes continueront à fonctionner.
3. **A partir de fin 2023** : migration progressive, année par année et zone géographique par zone géographique des lignes téléphoniques RTC existantes vers le tout IP. Toute fermeture de zone géographique sera annoncée 5 ans avant.

✓ **la mutualisation des réseaux Télécom pour la couverture territoriale**

Depuis 2002, les opérateurs ont recours à la mutualisation pour améliorer la couverture et réduire les coûts de services tels que la téléphonie mobile ou la fibre optique. La plupart de ces mutualisations sont récentes.

Les formes de partages d'infrastructures entre opérateurs sont nombreuses : le dégroupage dans le fixe ou l'itinérance dans le mobile. Mais ces dernières années, la mutualisation apparaît de plus en plus chez de nombreux opérateurs.

La mutualisation des réseaux permet de partager un matériel existant et/ou de partager les coûts d'achat d'un matériel. Cette mutualisation peut toucher autant des éléments d'un réseau fixe, tel que le "dernier kilomètre" en fibre optique, ou d'un réseau mobile, tel que des antennes-relais. En utilisant un seul équipement commun. Les opérateurs peuvent alors éviter des doublons dans leur infrastructure.

- **Internet, Plan Très Haut Débit en Alsace**

Le Très Haut Débit (THD) pour le public sur le territoire d'Alsace est désormais une réalité, avec la mise en œuvre progressive de la délégation de service public qui impose à son titulaire, la société ROSACE de conduire les études, de réaliser les travaux, et de mettre l'infrastructure à la disposition des opérateurs, d'en assurer l'exploitation – maintenance et d'apporter une partie du financement.

A l'occasion de ce vaste projet, la société Rosace a mis en place un **site Internet** très bien documenté, au jour le jour, sur l'avancement du projet et les réalisations en cours et à venir notamment avec une page dédiée pour chaque commune à équiper. C'est un outil d'information très pédagogique en direction des collectivités et des particuliers. Pour découvrir votre avenir numérique, consulter le site Internet de Rosace : www.rosace-fibre.fr

Avancement du projet Rosace à ce jour au niveau ALSACE (Infos issues du Site internet de Rosace au 27.11.2017)

Rappel : Objectifs du projet Rosace

En 2021, les 696 communes définies dans le contrat de base pour l'Alsace entre la Région Grand Est et Rosace seront "fibrées" soit 380 000 prises.

Pour 2017 et 2018, les aménagements en cours et à venir sont consacrés à 129 communes dans lesquelles le débit actuel pour au moins 50 % des prises téléphoniques est inférieur à 2 mégabits/seconde.

Au 28 novembre 2017, le compteur du nombre de prises déployées par Rosace affiche 8 806 prises (source : site Internet de Rosace)

Le 22e Nœud de Raccordement Optique (NRO) du réseau Rosace a été posé mercredi 22 novembre 2017 à Epfig, dans le département du Haut-Rhin. Au total 47 NRO seront posés sur le territoire alsacien.

Les Opérateurs ou fournisseurs d'accès INTERNET

La société Rosace ne vend pas d'abonnements au client final.

Le réseau Rosace accueille tous les opérateurs télécom qui le souhaitent, qu'ils soient régionaux ou d'envergure nationale. Les Fournisseurs d'Accès Internet louent le réseau Rosace ou co-investissent dans le réseau pour ensuite commercialiser aux clients des offres et des services.

Depuis le 15 novembre 2017, l'opérateur d'envergure nationale Bouygues Télécom vient de rejoindre le réseau Rosace portant ainsi à 7 le nombre d'opérateurs agréés : Comcable, Coriolis Telecom, K-Net, LA FIBRE videofutur, Vialis, Wibox. D'autres opérateurs ne manqueront certainement pas de rejoindre le réseau Rosace dans les prochains mois.

Avancement du projet au niveau de Saint-Louis Agglomération (SLA) (infos reçues de Mme WILLER, vice-présidente, lors de la réunion de la commission Numérique de SLA du 14 novembre 2017 à Saint-Louis)

Les aménagements Très Haut Débit (THD) réalisés (SLA)

Les 3 premières Communes et le planning prévisionnel en cours :

- Buschwiller (578 prises), Héringue (1 396 prises) et Rosenau (1 128 prises) soit 3 102 prises
 - ✓ 1 réunion publique par Commune
 - ✓ Forte participation : 350 à 500 participants
 - ✓ Ouverture commerciale le 16 novembre 2017
 - ✓ 2 à 6 semaines de délais de raccordement par ROSACE (de la voie publique jusque dans la maison en aérien ou souterrain) puis activation du service souscrit auprès d'un opérateur choisi par le client final.

Le financement Saint-Louis Agglomération pour ce réseau « fibre » en 2018 : 542 850 €.

Les aménagements Très Haut Débit (THD) à venir - 1er semestre 2018 (SLA)

Les Communes et le planning prévisionnel :

- ▶ **Fin 2017**: Zaessingue (204 prises) et Wahlbach (219 prises)
 - ✓ Réunion publique programmée le 14 décembre 2017 – ouverture commerciale à compter du 15 janvier 2017
- ▶ **Début 2018** : Magstatt-le-Bas (216 prises) et Magstatt-le-Haut (131 prises)
 - ✓ Travaux de déploiement décembre 2017/janvier 2018 pour une ouverture commerciale à compter du 15 février 2018 – réunion publique à déterminer (vers le 15 février 2018)
- ▶ **1er trimestre 2018**: Rantzwiller (335 prises), Koetzingue (251 prises) et Steinbrunn-le-Haut (313 prises)
 - ✓ Travaux de déploiement en cours

Et Les aménagements Très Haut Débit (THD) à KEMBS ?

En cours : les démarches administratives en vue de l'installation d'un NRO près de la forêt de la HARDT (à côté de la station de pompage) en lieu et place de l'emplacement initialement prévu dans l'enceinte de l'école maternelle « Les lutins ». Ce point a été abordé lors de la réunion de la commission technique du 27 novembre 2017.

Le début des études et des travaux de déploiement de la fibre optique sur KEMBS est prévu à partir de septembre 2018 (source: site Internet de Rosace).

L'initiative de ALTICE/SFR dans le THD

- ▶ Le projet SFR : Cet opérateur se propose d'installer le THD pour tout le monde, vite et sans financement public
- ▶ Les interrogations : Quid des engagements contractuels, des délais et de la technologie utilisée ?
- ▶ Le fond : Un moyen de pression sur les zones AMII et les futures licences hertziennes
- ▶ Mais : Un vide juridique et la mise en danger des RIP (Réseau d'Initiative publique) notamment pour notre région avec le réseau Rosace en cours de réalisation initié par la Région.
- ▶ La position de l'agglomération : Saint Louis Agglomération s'est totalement investie pour le déploiement du réseau Rosace et souhaite que les communes de l'agglomération **ne se désolidarisent pas des engagements pris** avec ROSACE en répondant négativement aux demandes que pourraient faire SFR.

- Couverture opérateurs téléphoniques (mobiles) sur notre commune

2.1 FREE

Actuellement Free a 2 projets « sur le feu » à Kembs:

- ✓ Installation d'une antenne sur le château d'eau
- ✓ Installation d'un nouveau pylône avec une antenne près du stade Rhénan.

Antenne château d'eau de Kembs

Mme KREBS de FREE vient de nous informer que dans le cadre de la mutualisation des antennes SFR et Bouygues Télécom (BT) (projet CROZON), BT envisage de démonter ses équipements prochainement. FREE a actuellement un projet en cours afin de récupérer les emplacements des antennes BT, ce qui simplifiera ses démarches (pas de déclaration préalable à déposer) et surtout résoudra toutes les contraintes rencontrées notamment le découplage avec les antennes BT mais aussi l'impact visuel au niveau des écussons qui garnissent le haut du château d'eau.

Nouveau pylône avec antenne près du stade Rhénan

La zone d'accueil de ce pylône est clairement identifiée au Sud du stade rhénan. Les démarches administratives sont en cours et selon Mme KREBS de FREE : « dès que le dossier APD sera validé par leur service radio, une visite d'Inspection Commune (VIC) sera programmée suivie de la commande du matériel et du raccordement énergie à ENEDIS. Ceci permettra alors d'avoir une planification prévisionnelle des travaux et de la mise en service qui s'en suivra ». Nous pouvons raisonnablement espérer que l'antenne sera opérationnelle au début du second semestre 2018.

Nb : Pour l'instant, les autres opérateurs ne sont pas intéressés pour être hébergés sur le futur pylône de Free.

2.2 Orange

Rappel : le Syndicat d'eau Bakero a demandé aux différents opérateurs d'enlever leurs antennes situées sur le château d'eau de BARTENHEIM et de rechercher d'autres implantations.

De ce fait Orange recherche un emplacement lui permettant de couvrir Bartenheim-la-Chaussée et Kembs-Loechlé tout en prenant en compte nos demandes récurrentes concernant les zones de la salle polyvalente et de la Rue de l'artisanat mal desservies.

Une pré-étude des services d'Orange avait conclu à un emplacement optimum au Mittelfeld en face du bâtiment de décuage de l'EDF à proximité du canal de Huningue et en prolongement de la Rue des Saules. Le lundi 12 juin 2017 Orange s'était déplacé avec une nacelle au plus près des 2 parcelles proposées par la commune afin d'apprécier la hauteur minimum nécessaire d'un pylône.

Mme HAETTEL, coordinatrice chez Orange vient de nous informer que l'opérateur poursuivait ses études à la recherche d'un nouveau site car les sites étudiés au mois de juin ne permettent pas la couverture optimum de notre commune. Le service radio d'Orange retravaille la zone mal desservie afin de déterminer comment nous apporter le meilleur service en recherchant les meilleurs emplacements possibles.

A ce titre, Orange nous sollicite pour une démarche commune en nous proposant une nouvelle zone à prospecter. Cette zone, matérialisée par des pointillés a pour seul objectif de nous orienter dans nos recherches. L'idée étant de trouver un terrain susceptible d'accueillir un pylône ou éventuellement un point haut déjà existant (bâtiment d'habitation, église ou tout autre immeuble pouvant accueillir un relais de téléphonie mobile). Nos services techniques vont étudier cette proposition.

M. BANDINELLI précise qu'une réunion avec l'opérateur Orange s'est tenue ce jour, ce dernier s'engage à améliorer son réseau, à savoir accroître le cercle de desserte, dans les meilleurs délais.

X. Divers

1. Achat de drapeaux

La Commission propose au Conseil Municipal de budgéter pour l'année 2018, la somme de 500,00 € pour le remplacement des drapeaux des mâts extérieurs (mairie, salle polyvalente et Espace Rhéna).

2. Ancien court couvert de Tennis

Les 2 rideaux relevables (coté foyer avicole) du 1^{er} court couvert de tennis réalisé au début des années 1980 sont dans un très mauvais état. L'usure et la détérioration de ces bâches occasionnent en cas de pluie des infiltrations dommageables à la structure bois et au revêtement de ce court de tennis couvert.

Nos services techniques ont contacté la société Losberger pour le remplacement de ces 2 rideaux de 2,15 m x 13,27 m. Un devis s'élevant à 2 912 € HT soit 3 494 € TTC nous a été adressé.

Afin de remédier à ce problème récurrent, la commission propose au Conseil municipal de donner une suite favorable et d'inscrire ce montant au budget 2018

3. Divers

./.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est close à 21h15.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 07 – Fixation de la nouvelle longueur de la voirie communale

Monsieur le Maire expose :

L'article L141-3 du code de la voirie routière modifié par l'ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 - art. 5 prévoit que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable.

Par ailleurs, la longueur de la voirie communale a une incidence sur la fixation de la dotation globale forfaitaire.

La délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2007 avait indiqué les nouvelles voies à intégrer et ainsi fixé la nouvelle longueur de longueur de la voirie communale de Kembs à 26 610 mètres.

Depuis lors les nouvelles voies infra se sont ajoutées (unité utilisée : mètre) :

Rue des Mariniers	90
Rue des Prunelliers	145
Rue du Tilleul	170
Rue du Manoir	320
Rue des Orchidées	120
Impasse des Narcisses	60
Rue des Jonquilles	140
Rue des Anémones	115
Rue des Tournesols	130
Rue des Violettes	135
rue des Pâquerettes	40
Rue de l'Augraben	380
Rue du Tilleul	185
Rue du Bouleau	260
Rue du Noyer	425
Rue du Château d'eau	195
Rue des Ecoles	125
Rue des Puits	180
Impasse des Oiseaux	85
Rue des Pâturages	200
Rue des Sources	95

Ces nouvelles voies représentent un total de 3 595 mètres.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- de fixer la nouvelle longueur de la voirie au 1^{er} janvier 2018 à 30 205 mètres.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Point 08 – Convention type fixant la répartition des charges d'entretien des routes départementales en Agglomération

Monsieur le Maire expose :

La Présidente du Conseil départemental soumet aux Communes du Haut-Rhin une convention type qui a été approuvée par l'Assemblée départementale le 23 juin 2017.

L'instance départementale a estimé que la coexistence des obligations départementales et communales sur les routes départementales situées en agglomération doit conduire à rechercher une répartition conventionnelle équilibrée.

Ainsi, la convention type jointe fixe la répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération. Cette répartition des charges repose sur les pratiques habituelles en la matière pour les opérations en traverse d'agglomération depuis de nombreuses années, et correspond aux usages en cours dans les autres départements français.

L'article 7 précise les responsabilités des communes dans le cas général. Pour le cas précis de l'agglomération kemboise :

- toutes les routes départementales en traversée d'agglomération de KEMBS seront salées par le Conseil départemental entre 5h00 et 20h00
- La RD 468 sera déneigée prioritairement par le Conseil départemental y compris en agglomération
- La RD 56 II sera déneigée dans un second temps, après le réseau prioritaire, par le Conseil départemental y compris en agglomération également

Néanmoins, conformément à ce qui se faisait par le passé, la section sud de la RD 468 (entre le giratoire avec la rue des Violettes et Bartenheim la Chaussée) ne sera ni salée, ni déneigée par le Conseil départemental.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

Le Conseil municipal après avoir délibéré se prononce à l'unanimité pour la signature de la convention proposée après la reformulation de l'article 7 de la convention intégrant le salage et le déneigement de toute la RD 468 en priorité, y compris entre le giratoire de la rue des Violettes et Bartenheim-la-Chaussée entre 5h00 et 20h00, un salage dans les mêmes créneaux pour le RD 56 II et un déneigement dans un second temps après le réseau prioritaire, par le Conseil Départemental.

Le Conseil municipal souhaite que l'intégralité de la RD 468 soit salée et déneigée en raison du fait que ce tronçon de route fait partie de l'itinéraire de passage des convois exceptionnels et de tous les autres camions dont la traversée n'est pas admise par la Commune de Rosenau.

Point 09 – Admission en non-valeur pour le budget principal et le budget annexe – Service de l'eau

A. Pour le budget principal

M. le Maire expose :

La Commune a réceptionné, de la part de Mme VALENTINI, Responsable du Centre des Finances Publiques d'Ottmarsheim, une liste de titres de recettes afin qu'ils soient admis en non-valeurs et un titre en créance éteinte.

En effet, le Centre des Finances Publiques est chargé d'effectuer le recouvrement des recettes de la Commune. Une facture des exercices précédents est impayée et la situation de cet ancien administré laisse entendre que cette facture ne sera pas honorée à l'avenir.

Cela concerne un administré, un particulier dont les saisies, en vain, ont été effectuées.

Le montant représente 18,76 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la demande non valeurs des créances proposées par le comptable public pour un montant de 18,76 € et de prélever la somme correspondante sur les crédits du compte 6541

B. Pour le budget annexe – Service de l'eau

M. le Maire expose :

La Commune a réceptionné, de la part de Mme VALENTINI, Responsable du Centre des Finances Publiques d'Ottmarsheim, une liste de titres de recettes afin qu'ils soient admis en non-valeurs et un titre en créance éteinte. En effet, le Centre des Finances Publiques est chargé d'effectuer le recouvrement des recettes de la Commune. Or, un certain nombre de factures des exercices précédents est impayé et la situation de ces anciens administrés laisse entendre que ces factures ne seront pas honorées à l'avenir.

Cela concerne 7 anciens titulaires de compteurs d'eau qui ont quitté le territoire français ou dont les dettes sont trop importantes pour honorer les créances et une entreprise dont la procédure de liquidation judiciaire a été clôturée pour insuffisance d'actifs.

Admission de créances en non valeurs :

	Nombre de débiteurs concernés	Montant des titres
Particuliers	7	2 689,56 €
Entreprise	1	106,34 €

Le montant cumulé représente 2 795,90 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la demande non valeurs des créances proposées par le comptable public pour un montant de 2 795,90 € et de prélever la somme correspondante sur les crédits du compte 6541

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 10 – Protection sociale complémentaire des agents communaux
Montant de la participation communale

Lors de la séance du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de maintenir pour 2017 les montants fixés en 2016 pour la participation de la Commune à la protection sociale complémentaire des agents et d'augmenter de 5 % ces montants en 2018.

Monsieur le Maire explique qu'après application de l'augmentation de 5 %, le forfait versé par la Commune s'élèverait à 16 € par mois pour le risque prévoyance.

Pour le risque santé, les montants de la participation mensuelle après augmentation seraient les suivants :

	Agent seul	Agent seul avec enfants	Couple	Couple avec enfants
Santé régime général	42 €	53 €	63 €	74 €
Santé régime local	25 €	32 €	38 €	44 €

M. le Maire rappelle que le montant de la participation communale ne peut excéder le montant dû par l'agent pour chaque risque.

En 2017, le coût pour le risque santé était de 21 980,12 € pour 43 agents adhérents et pour le risque prévoyance de 4 508,70 € pour 28 agents adhérents. Pour le même nombre d'agents adhérents, l'augmentation de 5 % coûterait 1 224 € en plus par an pour le risque santé et 240 € par an pour le risque prévoyance.

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 décembre 2017,

il est proposé au Conseil Municipal,

- d'approuver les montants de la participation communale pour la protection sociale complémentaire des agents tels que présentés ci-dessus
- de prévoir les crédits nécessaires au budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 11 – Protection sociale complémentaire des agents - Adhésion à la procédure de passation

Depuis le décret n° 2011-1474 paru le 10 novembre 2011, les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurance destinés à couvrir le risque santé et/ou prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentées aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code des Assurances

VU la loi n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

VU l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 14 novembre 2017 approuvant le choix de la convention de participation pour le risque Prévoyance

VU la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 20 novembre 2017 de mettre en place une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque Prévoyance complémentaire pour les collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 décembre 2017

Il est proposé au conseil municipal,

- de décider de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire
- de prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019
- de déterminer le montant et les modalités de sa participation pour le risque prévoyance pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit : forfait mensuel de 16 € brut par agent, dans la limite du montant de la cotisation, soit une enveloppe globale de 17 000 € annuel pour l'ensemble des agents.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 12 – Instauration de l'indemnité d'heures supplémentaires d'enseignement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale

VU le décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950 fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées pour les personnes enseignants des établissements d'enseignement du second degré

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 décembre 2017

Cette indemnité est versée aux agents effectuant un service excédant la durée réglementaire fixée par le statut particulier.

Elle est attribuée aux agents appartenant aux cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique, qu'ils soient stagiaires, titulaires ou non titulaires.

Deux formes d'indemnisation existent :

- la compensation du service supplémentaire régulier, réalisée au moyen d'une indemnité forfaitaire annuelle
- la compensation du service supplémentaire irrégulier, ces dépassements exceptionnels étant rétribués à l'heure.

Indemnité forfaitaire annuelle

Lorsque l'agent doit effectuer pendant la totalité de l'année scolaire un service hebdomadaire supérieur au maximum de service fixé par le statut de son cadre d'emplois, il perçoit une indemnité forfaitaire annuelle au titre de chaque heure supplémentaire qu'il devra accomplir de manière régulière. La réglementation prévoit qu'elle est versée par neuvième. Le montant à verser à l'agent varie selon le nombre d'heures hebdomadaires supplémentaires prévu. Le taux de la première heure supplémentaire bénéficie en outre d'une majoration de 20 %.

Le taux annuel de cette indemnité varie en fonction du grade de l'agent. Il est établi en divisant le traitement brut moyen du grade (TBMG) par le maximum de service réglementaire applicable (20 h pour les assistants d'enseignement artistique). Le résultat est ensuite multiplié par la fraction de 9/13^{ème}.

Le traitement brut moyen du grade (TBMG) correspond à la moyenne arithmétique des traitements afférents à l'indice majoré de début et à l'indice majoré terminal du grade.

$$\text{Taux annuel} = \text{TBMG}/20 \times 9/13^{\text{ème}}$$

Grade	Indemnité forfaitaire annuelle pour service supplémentaire régulier au 1.02.2017	
	1 ^{ère} heure (majoration de 20 %)	Heures suivantes (par heures supplémentaires)
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1 134,03 €	945,02 €
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1 023,08 €	852,57 €
Assistant d'enseignement artistique	977,53 €	814,61 €

Les montants sont donnés à titre indicatif, ils évoluent en fonction des revalorisations de la grille indiciaire.

Indemnité horaire

Dans le cas d'un dépassement exceptionnel de ses horaires de service, l'agent peut percevoir une indemnité destinée à compenser ce service supplémentaire. Il s'agit alors d'heures rémunérées de manière individualisée : chaque heure supplémentaire est rétribuée selon un taux horaire.

Chaque heure supplémentaire effectivement réalisée est rémunérée à raison de 1/36^{ème} de l'indemnité annuelle. Le taux ainsi déterminé est en outre majoré de 25 %.

Grade	Indemnités horaires pour service supplémentaire irrégulier au 1.02.2017
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	32,81 €
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	29,60 €
Assistant d'enseignement artistique	28,28 €

Les montants sont donnés à titres indicatifs, ils évoluent en fonction des revalorisations de la grille indiciaire.

Les indemnités perçues au titre des heures supplémentaires d'enseignement ne sont pas cumulables avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS). Elles peuvent être cumulées avec l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'instaurer l'indemnité d'heures supplémentaires d'enseignement selon les modalités ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2018
- d'inscrire les crédits correspondants au budget

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 13 – Engagement de jeunes temporaires durant les vacances

Au cours de la période des vacances estivales, certains travaux effectués en régie par les ouvriers communaux prennent du retard en raison des absences pour congés annuels.

Depuis de nombreuses années, afin de pallier ces absences qui perturbent le service, de jeunes temporaires de KEMBS âgés de 16 ans et plus sont recrutés pour une période de quatre semaines chacun. Ils assistent les ouvriers communaux dans l'exécution de tâches courantes.

Les modalités de recrutement ont été fixées par délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2001.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler le principe d'engagement de jeunes temporaires en 2018. Cependant, au vu de la politique de réduction de la masse salariale, il propose aux conseillers d'embaucher moins de 10 jeunes si les besoins de services le justifient.

Le Conseil municipal :

- autorise l'engagement de jeunes temporaires durant les mois de juillet et août 2018, selon les besoins de services et dans la limite de 10 personnes
- rappelle les critères d'engagements fixés par la délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2001 :
 - les jeunes ne passeront qu'une seule fois dans le service technique
 - seules les candidatures des jeunes de 16, 17 et 18 ans seront retenues
 - en cas de difficulté de recrutement, une liste d'attente sera établie et exceptionnellement une même personne pourrait bénéficier d'un second passage dans le service (mais sur deux années consécutives) et à condition qu'elle réponde aux critères d'âge initialement fixés
 - si le nombre de candidats est supérieur à 10, un tirage au sort sera organisé. Dans ce cas, seuls les candidats présents ou valablement excusés et représentés pourront participer au tirage au sort
- fixe la rémunération des jeunes employés saisonniers concernés en référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint technique
- dit que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet aux chapitres correspondants du budget
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les contrats et documents à intervenir.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

M. KIELWASSER évoque qu'il faudra étudier le dispositif pour l'exercice prochain en limitant le nombre d'embauche à 8 en raison de la complexité d'encadrer ces jeunes dans un contexte de congés de l'effectif permanent et d'augmenter la tranche d'âge d'un an des postulants.

Point 14 – Modification du tableau des effectifs

1) Modification du temps de travail d'un poste

Depuis la rentrée de septembre, le nombre de demandes pour des cours de guitare à l'école municipale de musique est en hausse. Afin de pouvoir assurer les cours demandés, M. le Maire propose d'augmenter le temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique à temps non complet (11,5/20^e) à 14 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2018.

Considérant que cette modification est supérieure à 10 % du temps de travail, le Comité Technique a été consulté. Il a émis un avis favorable lors de sa séance du 6 décembre 2017.

De plus, M. le Maire précise que la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire de ce poste est assimilée à la suppression du poste d'assistant technique à temps non complet (11,5/20^e) et à la création d'un nouveau poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (14/20^e).

2) Création de postes

Dans le cadre d'une réorganisation des services techniques, M. le Maire propose de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018 pour assurer les fonctions de responsable des espaces verts. Les missions de ce poste seraient l'encadrement de l'équipe des espaces verts, la gestion des plannings de travail de cette équipe et la création d'aménagements paysagers.

Afin de respecter les normes d'encadrement au sein de l'ALSH 1, 2, 3 Soleil, M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018. Les missions de ce poste seraient l'accueil des enfants, l'accompagnement des enfants entre l'ALSH et les écoles, la préparation et l'encadrement de séances d'animation, le service des repas, l'entretien des locaux.

Par conséquent,

il est proposé au Conseil Municipal,

- de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (11,5/20^e) à compter du 1^{er} janvier 2018
- de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (14/20^e) à compter du 1^{er} janvier 2018
- de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018
- de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018
- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
1	Directeur Général des Services	1	0	Temps complet
2	Attaché principal, dont l'un détaché sur le poste de Directeur Général des Services	3	1	Temps complet
3	Attaché	3	3	Temps complet
4	Rédacteur	1	1	Temps complet
5	Adjoint administratif principal 1e classe	3	2	Temps complet
6	Adjoint administratif principal 2e classe	3	2	Temps complet
7	Adjoint administratif	2	1	Temps complet
8	Adjoint administratif	1	1	TNC (28/35)
FILIERE TECHNIQUE				
9	Ingénieur	1	1	Temps complet
10	Technicien principal 1e classe	1	0	Temps complet
11	Technicien	1	1	Temps complet
12	Agent de maîtrise principal	1	1	Temps complet
13	Agent de maîtrise	2	1	Temps complet
14	Agent de maîtrise	1	1	TNC 21/35
15	Adjoint technique principal 1e classe	1	1	Temps complet
16	Adjoint technique principal 2e classe	3	3	Temps complet
17	Adjoint technique	11	10	Temps complet
18	Adjoint technique	1	1	TNC 10,5/35
19	Adjoint technique	1	0	TNC 29/35
20	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
21	Adjoint technique	1	1	TNC 24/35
22	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
FILIERE TECHNIQUE				
23	Adjoint technique	1	1	TNC 28/35
24	Adjoint technique	1	1	TNC 17,5/35
25	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
26	Adjoint technique	1	1	TNC 26/35
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
27	Brigadier-chef principal de police	2	0	Temps complet
28	Gardien -brigadier de police	2	2	Temps complet
FILIERE CULTURELLE				
29	Adjoint du patrimoine principal 2e classe	1	1	Temps complet
30	Adjoint du patrimoine	1	0	TNC 18/35
31	Adjoint du patrimoine	1	1	TNC 21/35
32	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1	TNC 12/20
33	Assistant d'enseignement artistique Poste créé à/c 1.01.18	1	1	TNC 14/20
34	Assistant d'enseignement artistique Poste supprimé à/c 1.01.18	1 0	1 0	TNC 11,5/20
35	Assistant d'enseignement artistique	2	0	TNC 5/20
36	Assistant d'enseignement artistique	1	1	TNC 4,5/20
37	Assistant d'enseignement artistique	3	3	TNC 3,5/20
38	Assistant d'enseignement artistique	3	2	TNC 3/20
39	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 2,5/20
40	Assistant d'enseignement artistique	2	0	TNC 1,5/20
41	Assistant d'enseignement artistique	2	1	TNC 1/20
42	Assistant d'enseignement artistique	2	1	TNC 0,5/20
FILIERE SOCIALE				
43	ATSEM principal de 1e classe	1	1	Temps complet
44	ATSEM principal de 1e classe	1	0	TNC 31,5/35 (90 %)
45	ATSEM principal de 2e classe	1	1	Temps complet
46	ATSEM principal 2e classe	1	1	Temps complet
47	ATSEM principal de 2e classe	4	3	TNC 31,5/35 (90 %)
FILIERE ANIMATION				
48	Animateur principal 2e classe	2	2	Temps complet
49	Adjoint d'animation principal 2e classe	1	0	Temps complet
FILIERE ANIMATION				
50	Adjoint d'animation 1 poste créé à/c 1.01.18	8	7	Temps complet
51	Adjoint d'animation	1	1	TNC 34/35
52	Adjoint d'animation	1	1	TNC 28/35
TOTAL DE L'EFFECTIF		94	69	

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 15 – Zone d'activités économiques

A. Transfert de la zone d'activité économique "rue de l'Artisanat" à KEMBS à l'Intercommunalité

En application de la loi NOTRe, la compétence relative aux zones d'activités économiques est transférée aux EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017. La notion d'intérêt communautaire qui encadrait auparavant la compétence économique des EPCI ne lui est plus attachée.

Ainsi, la loi NOTRe consacre l'ensemble des intercommunalités à fiscalité propre comme les maîtres d'ouvrages exclusifs pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités à caractère industriel, commercial, tertiaire, artisanal, touristique, portuaire et aéroportuaire.

L'enjeu de ces transferts est d'avoir une réflexion et une stratégie globale sur la vocation et les fonctionnalités ou complémentarités entre les sites d'activités économiques du territoire, dans le but de réussir de manière optimale les implantations de nouveaux établissements et le développement des entreprises présentes.

La compétence de l'EPCI consiste ainsi désormais en :

- L'étude, l'achat de foncier, l'aménagement de nouvelles zones
- La promotion, la commercialisation, la revente de terrains aménagés
- L'animation de la zone, la gestion des services communs aux entreprises
- Son entretien (voirie, espaces verts, espaces publics et mutualisés, signalétique, éclairage public, signalisation tricolore...)
- Sa réhabilitation, requalification,...

En l'absence de définition législative, réglementaire ou jurisprudentielle, il a été nécessaire de déterminer les zones devenues intercommunales à compter du 1^{er} janvier 2017 sur la base d'un faisceau d'indices. Celui-ci a été établi suite aux différentes réunions de fusion, réunions de bureau et rencontres individuelles avec les maires concernés, qui ont traité de ce point. Ce faisceau d'indices est le suivant :

- 1) La vocation économique de la zone est mentionnée dans un document d'urbanisme par un "zonage économique"
- 2) Elle représente un ensemble coordonné d'entreprises agglomérées autour de voiries publiques destinées à cet effet et entretenues par la commune
- 3) Elle est le fruit d'une opération d'aménagement de type lotissement, ZAC, PAE, ... initiée par la commune qui a créé les premiers équipements (voiries, réseaux, ...). Cela peut se traduire par l'existence d'une délibération communale ayant décidé une intervention (création de ZAC, décision de lotir, ouverture d'un budget annexe, voire reprise des voiries dans le domaine public en cas d'opération initiée par le privé)
- 4) Elle traduit une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné.

Concernant les zones mixtes (habitat-économie, économie-services publics), les ZAE à transférer sont celles ayant été pensées par la personne publique comme un ensemble cohérent à destination économique principale et que l'activité économique marchande y est dominante.

A l'inverse, l'implantation spontanée de plusieurs entreprises dans une zone à dominante d'habitat sans cohérence d'ensemble en termes d'aménagement et de gestion n'ont pas vocation à être transférées.

Sur cette base, il est proposé au conseil communautaire de retenir en tant que zones d'activités économiques, dont la gestion devient communautaire rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2017 (outre celles déjà communautaires), la zone suivante :

Commune	Appellation de la ZAE
Kembs	ZAE rue de l'Artisanat

Ce transfert des ZAE à l'EPCI implique le transfert des biens publics attachés à chaque zone à savoir les voiries et leurs accessoires.

Ce transfert est effectué par simple mise à disposition des voiries concernées des communes vers la communauté d'agglomération qui assumera l'ensemble des obligations du propriétaire. Un procès-verbal matérialisera ce transfert.

Cette mise à disposition concernera plus particulièrement :

- La voirie interne
- Les trottoirs, les accotements, les bordures, les caniveaux, le réseau d'eau pluviale
- La signalisation verticale et horizontale réglementaire et la signalétique
- Les équipements scellés au sol
- L'éclairage public
- Les espaces collectifs.

Les réseaux sous voirie ne sont pas concernés, ils restent du ressort de leurs concessionnaires respectifs.

Cette mise à disposition est effectuée à titre gratuit nonobstant les transferts de charges déterminés par la CLECT de Saint-Louis Agglomération.

Il est demandé, par conséquent, au Conseil municipal :

- d'acter le transfert à Saint-Louis Agglomération des ZAE désignées ci-dessus, avec effet au 1^{er} janvier 2017
- d'approuver le transfert des biens relevant du domaine public des communes dans les zones ainsi transférées, à savoir les voiries et leurs accessoires tels que définis ci-dessus et ce à titre gratuit, nonobstant les éventuels transferts de charges qui seront définis par la CLECT
- d'autoriser le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition de ces biens ainsi que tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

B. Modalités d'entretien de la zone d'activité transférée à Saint-Louis Agglomération pendant l'année de 2017

D'un point de vue opérationnel, il n'a pas été possible pour Saint-Louis Agglomération de s'organiser afin d'assurer l'entretien des zones définies comme devant être transférées à l'Agglomération dès le 1er janvier 2017.

Dès lors, il est proposé au Conseil que les prestations d'entretien courant en matière de voirie, d'éclairage public, de propreté urbaine, d'espaces verts ainsi que de signalétique des zones existantes et aménagées soient confiées aux communes rétroactivement au 1er janvier 2017 et ce jusqu'au 31 décembre 2017, dans le cadre d'une convention de gestion.

Les modalités financières de cette convention de gestion sont définies de manière forfaitaire et précisées dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

A partir de 2018, l'entretien sera effectué par la Direction du Patrimoine et des Infrastructures de Saint-Louis Agglomération. Concernant toutefois les prestations de viabilité hivernale, qui nécessitent une gestion de proximité, celles-ci pourront être confiées aux communes dans le cadre de mises à disposition de services.

Il est par conséquent demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser que soit confié, pour l'année 2017, l'entretien de la zone d'activité "rue de l'Artisanat" transférée à l'intercommunalité, à la commune, par le biais d'une convention de gestion
- d'approuver la convention de gestion ci-annexée
- d'autoriser le Président à signer ladite convention de gestion et tout acte y afférent.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 16 – Communication de rapports assainissement et environnement soumis au Conseil de Communauté Saint-Louis Agglomération

Conformément à l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire porte à connaissance des Conseillers municipaux les trois rapports qui ont été soumis au Conseil des Communautés de Saint-Louis Agglomération du 25 octobre 2017 :

- rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement 2016 - Assainissement collectif
- rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2016 – Assainissement non collectif
- rapport environnement sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Ces rapports ont été portés à connaissance des conseillers.

Point 17 – Compte-rendu de la délégation de pouvoirs dans le cadre des marchés publics

Conformément à la délégation qui m'a été confiée par l'assemblée délibérante le 14 avril 2014 en matière de marchés publics, j'ai pris les engagements suivants depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

ACQUISITION DE MATERIELS ET FOURNITURES ELECTRIQUES POUR LA COMMUNE DE KEMBS - AVENANT DE PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE ET DU MONTANT MAXIMUM ANNUEL

Par délibération du 8 juin 2015, le Conseil Municipal a pris connaissance de l'attribution du marché d'acquisition de matériels et fournitures électriques pour la commune de KEMBS à la Société BALTZINGER SAS ZA Actipo-Lys Rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS

Les prestations font l'objet d'un marché à bons de commande avec un montant minimum annuel de commandes de 7 000 € HT et maximum annuel de commandes de 16 000 € HT.

Ce marché public a été conclu pour une durée initiale allant de la date de notification et jusqu'au 31 décembre 2015, assortie d'une reconduction à deux reprises par période d'un an.

Le marché arrivera à son terme réglementaire le 31 décembre 2017. Une nouvelle consultation devra être lancée.

Afin d'assurer une continuité des achats de matériels et fournitures électriques jusqu'au lancement de la consultation et l'attribution des accords-cadres, il convient de passer un avenant n° 1 afin de prolonger le délai du marché actuel pour une période de trois mois à compter du 1^{er} janvier 2018 et d'augmenter le montant maximum annuel de 2 400 € HT pour le porter ainsi à 18 400 € HT, ce qui représente une augmentation de 15 %.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ces décisions.

Point 18 – Modification d'un emplacement d'une servitude sur le domaine communal au profit de Rosace (fibre optique)

Monsieur le Maire expose :

Le 29 mai 2017 le Conseil municipal a donné son accord à l'unanimité pour l'implantation d'un nœud de raccordement optique (N.R.O.) :

- rue de Schlierbach Section 02 Parcelle n° 399

Or le groupement ROSACE, titulaire de la Délégation de Service Public (DSP), confié par la Région ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE pour le déploiement de la Fibre très haut débit, a sollicité la commune en vue de déplacer ce N.R.O sur un autre site géographique.

Des visites sur sites ont été opérées conjointement et l'emplacement retenu se situe :

- lieu-dit "Neue Allmend" Section 30 Parcelle n° 11

Le NRO nécessite une emprise au sol de 27 m².

La Commission, après avoir pris connaissance de ces informations, propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir, notamment la convention de servitude d'occupation d'un terrain communal à titre gracieux.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Point 19 – Divers

Mme MALPARTY souhaite savoir si les vannes dans les différents cours d'eau donnent lieu à des manipulations d'entretien afin d'éviter qu'elles ne se grippent.

M. KIELWASSER précise que depuis une quinzaine d'années il n'y a plus nécessité de les manipuler car l'équilibre a été trouvé en matière de débit.

M. THOMA signale que certains lampadaires dysfonctionnent sur la rue du Rhin, que la décoration de Noël n'est pas assez conséquente.

M. KIELWASSER porte à connaissance des conseillers les différentes manifestations à venir.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant plus la parole, M. le Maire clôt la séance à 20h55.